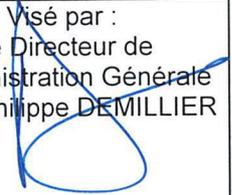


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 01/06/2021	Séance du Jeudi 27 Mai 2021 qui s'est déroulée à la CCI du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER 
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 27 mai 2021 à 18h00 à la CCI du DOUBS, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

En préambule du Conseil, Madame la Présidente a présenté un diaporama sur l'état d'avancement du projet de Grande Bibliothèque.
Des questions ont été posées et un débat a eu lieu sur ce sujet.

Puis, après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/21

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Jacques ADRIANSEN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 08/04/21.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la désignation de M. François BOUSSO en qualité de titulaire pour représenter GBM à l'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena (AEVF)
- la désignation de M. Benoit VUILLEMIN en qualité de titulaire pour représenter GBM au comité d'orientation stratégique du Centre d'études et de recherches olympiques universitaires (CEROU)
- la désignation de Mme Marie ZEHAF en qualité de titulaire pour représenter GBM à la Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes du Doubs
- la désignation de Mme Lorine GAGLILOLO en qualité de titulaire pour représenter GBM à la Commission consultative paritaire de l'énergie du SYDED
- la désignation de M. Sébastien COUDRY en qualité de titulaire pour représenter GBM à l'Association OpenData France

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.5 - Délégations du Conseil de Communauté à la Présidente pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur ces délégations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.6 - Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Evaluation du montant de la participation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de participation de Grand Besançon Métropole au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel,
- choisit le risque « prévoyance » sur lequel portera la participation,
- opte pour la procédure d'une convention de participation avec mise en concurrence,
- se prononce favorablement sur la fourchette indicative du montant consacré à cette participation soit entre 42 000 € et 52 000 €,
- se prononce favorablement sur la convention de groupement entre GBM, la Ville de Besançon et son CCAS
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7 - Actualisation de la liste des emplois permanents. Création de 3 emplois d'adjoint administratifs et d'1 emploi de rédacteur à la Direction Emploi et Compétences ainsi que la création d'1 emploi d'attaché et la suppression d'1 emploi de technicien à la direction de la Communication

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 3 emplois d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le service de remplacement des Secrétaires de Mairies à la Direction Emploi et Compétences.
 - la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe pour le service de remplacement des Secrétaires de Mairies à la Direction Emploi et Compétences.
 - la création d'un emploi d'attaché (chef de projet communication), grade de référence attaché au sein de la direction de la communication,
 - la suppression d'un emploi de technicien (chargé de communication), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein de la direction de la communication,
 - la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.
- Et :
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
 - autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8 - Renouvellement des membres du Conseil de Développement Participatif (CDP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les listes des membres du CDP pour la mandature 2021-2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.9 - Plan de déplacement du personnel : Mise en place du Forfait Mobilité Durable - Actualisation des modalités de participation aux abonnements de transports en commun.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- la mise en place du Forfait Mobilités Durables en remplacement de l'Indemnité Kilométrique Vélo et pour les personnels pratiquant le covoiturage, à compter du 1er janvier 2021 selon les conditions décrites plus haut,
- le maintien de la participation à 70% aux abonnements de transports en commun en étendant cette mesure à la location de cycles auprès d'un service public,
- la poursuite des animations et des activités de promotion du vélo, des transports en communs et du covoiturage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.10 - Projet de Grande bibliothèque - Marché de maîtrise d'oeuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant N° 1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la future Grande Bibliothèque.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.11 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de la station des eaux usées de Saône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.12 - Convention 2021 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

Mme Anne VIGNOT(2) et MM. Benoît VUILLEMIN, François BOUSSO(2) et Christian MAGNIN-FEYSOT, élus intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention annexé avec l'association Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) et le versement d'une subvention de 420 000 € au titre de l'année 2021 ;
- autorise Mme la Présidente ou son/sa représentant/te à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R.13 - Base de loisirs Osselle : évolution de la grille tarifaire par inscription de nouveaux tarifs au titre du dispositif Besançon Pass Tourisme en 2021 et du partenariat avec le CRIJ de BFC pour 2022
M. Nathan SOURISSEAU(2), élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'inscription de la base de loisirs d'Osselle dans le dispositif Besançon Pass Tourisme et le tarif proposé pour les détenteurs du Pass.
- valide le partenariat avec le CRIJ pour la saison 2022 dans le cadre du dispositif Carte Avantage Jeune et la réduction proposée et autorise Madame la Présidente ou son/sa représentant/e à signer la convention à intervenir avec le CRIJ.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.14 - Projet d'aménagement Base de loisirs Osselle Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les plans de financements prévisionnels qui permettront à Madame la Présidente de GBM de solliciter les subventions auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental du Doubs, de l'Etat et de l'Europe et d'autres financeurs éventuels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.15 - Déclaration d'intention projet d'aménagement Base de loisirs Osselle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- considère que la présente délibération vaut déclaration d'intention au titre de l'article L. 121-18 du Code de l'Environnement,
- approuve, le cas échéant, les modalités de concertation préalable envisagées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.16 - Besançon Pass Tourisme : évolution du dispositif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'extension du pass tourisme selon les modalités évoquées ci-dessus
- se prononce favorablement sur le tarif spécial été 2021 du pass tourisme sur la période du 19 mai (appliqué par anticipation) au 31 août 2021
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions avec les partenaires du pass tourisme, selon convention-type jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.17 - Modalités d'application de la taxe de séjour

M. Serge RUTKOWSKI, élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les tarifs pour la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 intégrant la modification instaurée par la loi de finances 2021 ;
- autorise Mme la Présidente à notifier cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois (article R 2333-43 du CGCT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R.18 - Randonnée pédestre : engagement de la démarche d'inscription des 35 sentiers de Petite Randonnée au PDIPR, conventionnements et demande de subvention

M. François BOUSSO(2), élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement par GBM en partenariat avec les communes concernées de la démarche d'inscription des 35 sentiers de Petite Randonnée identifiés comme étant d'intérêt touristique (niveau 2) au PDIPR,
- autorise Mme la Présidente ou son/sa représentant/te à signer les conventions avec les communes et privés, dont les modèle-type sont joints en annexe,
- autorise Mme la Présidente ou son/sa représentant/te à signer la convention avec le Département et les partenaires pour l'entretien des sentiers de niveau 2, en annexe,

- valide le plan de financement et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Département du Doubs pour le jalonnement de la Via Francigena en centre ancien de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

☞ R. 19 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit – Convention de mise en œuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit et sa mise à disposition du public durant 1 mois entre le 15 juin et le 15 juillet 2021 ;
- autorise Mme le Présidente ou son représentant à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et à signer tous les actes y afférents à l'issue de la mise à disposition du public et réception des avis réglementaires ;
- autorise Mme le Présidente ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Saint-Vit ;
- autorise Mme le Présidente ou son représentant à annexer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Saint-Vit à l'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole ;

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 20 - Programme d'action territorial 2021 : gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Programme d'action territorial 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

☞ R.21 - Projet Alimentaire Territorial : convention de partenariat avec le CROUS pour des animations "Anim'Alim" autour de la santé, de l'alimentation et de l'environnement

MM. Sébastien COUDRY(3), Benoît VUILLEMIN et Nathan SOURISSEAU(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de GBM avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

☞ R.22 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- autorise que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie (mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales) mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 23 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- autorise que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie (mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales) mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.24 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours aux communes d'Ecole Valentin et Pouilley Français

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes d'Ecole-Valentin et Pouilley-Français;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 19 268 € à la commune d'Ecole Valentin, pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la maison communale,
 - 5 988 € à la commune de Pouilley-Français, pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'église.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.25 - Convention de coopération relative à la réalisation et à l'évaluation d'une expérimentation portant sur l'accompagnement d'usagers à mobilité réduite du service Ginko Access sur le réseau Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les dispositions de la convention jointe en annexe;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 26 - Projet de convention en vue du transfert des voiries et réseaux dans le cadre des opérations d'urbanisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- signer ces conventions établies pour chaque opération
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.27 - Evolution de la stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation de ce nouveau dispositif d'accompagnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.28 - Exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko Autorisation de signer l'avenant n°2 : exonération de recettes suite à la crise Covid

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de signer l'avenant n° 2 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.29 - Travaux de gros entretien renouvellement du Chemin de la Carrière - Marchaux Chaudfontaine - Participation financière au titre de l'article L 141- 9 du code la voirie routière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec la Société GRANULATS DE FRANCHE- COMTE,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.30 - Convention entre le Département du Doubs et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole relative à la création d'une voie d'entrecroisement rue de Dole (RD 673) entre les échangeurs Fleming et Franois - Châteaufarine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage et l'avenant n°1 à la convention de financement entre le Département du Doubs et la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole relative à la création d'une voie d'entrecroisement rue de Dole entre les échangeurs Fleming et Franois - Châteaufarine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.31 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - route de Chatillon à Marchaux Chaudfontaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération, et plus particulièrement les documents nécessaires aux interventions de la société Orange.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.32 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Byans-sur-Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer la convention à intervenir avec le Département du Doubs,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

☞ R.33 - Protocole de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du contenu du Protocole de préfiguration du CRTE annexé au rapport et du calendrier de préparation envisagée du CRTE,
- se prononce favorablement sur le contenu du Protocole de préfiguration au CRTE, annexé au rapport ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Protocole de préfiguration au CRTE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.34 - Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Autorisation de lancement et de signature du marché public de prestations intellectuelles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un appel d'offres ouvert relatif à l'ensemble des missions de communication/concertation liées à la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer le marché avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.35 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les objectifs guidant l'élaboration du projet ;
- approuve les modalités de concertation prévues.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.36 - Commune de Thise - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R.37 - Commune de La Vèze - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification n°1 du PLU de La Vèze.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevoz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennevilliers :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Devecey :** M. Michel JASSEY **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieille :** M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à J.E. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAHER, V. HALLER à C. DEVESA, P.C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, J.E. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, M.T. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, J.H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S.GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à J.P. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, J.M. CAYUELA à J.P. JANNIN, C.MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à J.P. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.M. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 mai 2021

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs et en
visioconférence*

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole _____	5
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2021 _____	5
Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	7
Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	7
Point d'information - Point d'étape sur le projet de Grande Bibliothèque _____	8
Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures _____	13
Rapport n°5 - Délégations du Conseil de Communauté à la Présidente pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat _____	13
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics _____	13
Rapport n°6 - Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Évaluation du montant de la participation _____	13
Rapport n°7 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 3 emplois d'adjoint administratif et de 1 emploi de rédacteur à la Direction Emploi et Compétences ainsi que la création de 1 emploi d'attaché et la suppression de 1 emploi de technicien à la direction de la Communication _____	13
Rapport n°8 - Conseil de Développement Participatif (CDP) : Validation des membres du Conseil de Développement Participatif _____	13
Rapport n°9 - Plan de déplacement du personnel : Mise en place du Forfait Mobilité Durable - Actualisation des modalités de participation aux abonnements de transports en commun _____	15
Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport _____	15
Rapport n°10 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n°1 _____	15
Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	15
Rapport n°11 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de la station des eaux usées de Saône _____	15
Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____	16
Rapport n°12 - Convention 2021 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon _____	16
Rapport n°13 - Base de loisirs Osselle : évolution de la grille tarifaire par inscription de nouveaux tarifs au titre du dispositif Besançon Pass Tourisme en 2021 et du partenariat avec le CRIJ de BFC pour 2022 _____	20
Rapport n°14 - Projet d'aménagement Base de loisirs Osselle - Demande de subventions _____	20
Rapport n°15 - Déclaration d'intention projet d'aménagement Base de loisirs Osselle _____	20
Rapport n°16 - Besançon Pass Tourisme : évolution du dispositif _____	21
Rapport n°17 - Modalités d'application de la taxe de séjour _____	22

Rapport n°18 - Randonnée pédestre : engagement de la démarche d'inscription des 35 sentiers de Petite Randonnée au PDIPR, conventionnements et demande de subvention _____ 25

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____ 25

Rapport n°19 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit - Convention de mise en œuvre _____ 25

Rapport n°20 - Programme d'action territorial 2021 : gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat _____ 25

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____ 25

Rapport n°21 - Projet Alimentaire Territorial : convention de partenariat avec le CROUS pour des animations « Anim'Alim » autour de la santé, de l'alimentation et de l'environnement _____ 25

Rapport n°22 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz _____ 25

Rapport n°23 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz _____ 25

Rapport n°24 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'École-Valentin et Pouilley-Français _____ 25

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____ 26

Rapport n°25 - Convention de coopération relative à la réalisation et à l'évaluation d'une expérimentation portant sur l'accompagnement d'usagers à mobilité réduite du service Ginko Access sur le réseau Ginko _____ 26

Rapport n°26 - Projet de convention en vue du transfert des voiries et réseaux dans le cadre des opérations d'urbanisme _____ 26

Rapport n°27 - Évolution de la stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeur ___ 26

Rapport n°28 - Exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko - Autorisation de signer l'avenant n°2 : exonération de recettes suite à la crise Covid _____ 26

Rapport n°29 - Travaux de gros entretien renouvellement du chemin de la Carrière à Marchaux Chaufontaine - Participation financière au titre de l'article L 141-9 du Code la voirie routière. _ 26

Rapport n°30 - Convention entre le Département du Doubs et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole relative à la création d'une voie d'entrecroisement rue de Dole (RD 673) entre les échangeurs Fleming et Franois - Châteaufarine _____ 27

Rapport n°31 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - route de Châtillon à Marchaux-Chaufontaine _____ 27

Rapport n°32 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Byans-sur-Doubs _____ 27

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations 27

Rapport n°33 - Protocole de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) _____ 27

Rapport n°34 - Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Autorisation de lancement et de signature du marché public de prestations intellectuelles _____ 29

Rapport n°35 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable _____	30
Rapport n°36 - Commune de Thise - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public _____	30
Rapport n°37 - Commune de La Vèze - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique _____	30

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 27 mai 2021

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Merci d'être présents et installés.

Mes chers collègues, permettez-moi en premier lieu d'adresser toute notre sympathie à Jean-Claude GIRARD, Maire d'Ouges, dans la métropole dijonnaise, violemment agressé dimanche dernier. Rien ne peut justifier de tels actes et j'espère que les individus seront rapidement pris et appréhendés pour de tels actes. Je tiens aussi en votre nom à remercier Monsieur le Préfet, Joël MATHURIN, pour son engagement à nos côtés au service de notre territoire. Si je peux me permettre la métaphore, je lui souhaite « bon vent » dans sa nouvelle destination bretonne. J'aurai l'occasion de le lui dire de vive voix lorsque nous signerons demain, à condition bien sûr que nous adoptions le rapport ce soir, le protocole de préfiguration du premier Contrat de Relance et de Transition Écologique du Département.

Du côté sanitaire, si nous ne sommes toujours pas au bout de cette épidémie, pour autant, nous observons une baisse significative des cas les plus lourds. La mobilisation des communes de Saint-Vit et de Saône a permis d'amplifier les capacités de vaccination en complément du centre Résal, de la polyclinique de Franche-Comté, du CHU et de la médecine de ville. Je remercie Pascal ROUTHIER et Benoît VUILLEMIN, leurs élus, leurs services et la Croix-Rouge pour cette fantastique mobilisation. Dès la semaine prochaine, un grand centre de vaccination prendra le relais à Micropolis.

Les réouvertures des terrasses sont le premier signe d'un retour à la normale très progressif. Nous l'avons bien vu ce dernier weekend, les gens sont sortis. Ils étaient en manque de lieu de convivialité, de sport et de culture. Notre territoire disposera dès le mois de juin d'une offre foisonnante. Le premier volet sportif de Grandes Heures Nature débutera le 12 juin aux Prés-de-Vaux, avec un Ekiden connecté. Pour éviter une trop grande concentration de coureurs, les équipes inscrites pourront réaliser ce marathon en relais jusqu'au 14 juillet. Il faut se réinventer. La base d'Osselle ouvrira, quant à elle, dès ce 2 juin, le mercredi et le weekend dans un premier temps, puis tous les jours de juillet à août. Seule exception : une fermeture les 12 et 13 juin au matin, pour cause de coupe du monde du para-triathlon.

Du côté de la culture, les musées ont rouvert également. Il est donc possible d'aller au musée des Maisons comtoises de Nancray, à la Citadelle, ou encore au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ce dernier proposant en ce moment une exposition exceptionnelle avec une rétrospective de Juliette ROCHE, exposition à renommée nationale, voire internationale. Je vous invite vivement à aller la voir. Nous travaillons à notre attractivité et nous avons des atouts à faire valoir. L'Université de Franche-Comté est classée parmi les meilleures universités du monde.

Nos start-ups innovantes se distinguent les unes après les autres. Je pense par exemple à Aurea Technology que nous sommes allés visiter avec Nicolas BODIN, qui développe une nouvelle génération d'instrument de mesure optique de très grande précision. Nous avons pu rencontrer le Directeur général Johann CUSSEY, lauréat du concours national de l'innovation i-Nov 2020.

Je pense également à Percipio Robotics et à son PDG David HERIBAN, qui travaille sur la microrobotique de haute précision, pour donner un certain nombre d'exemples d'éléments majeurs sur notre territoire. Grâce à notre partenariat avec l'Université, nous pouvons nous réjouir de l'émergence de tous ces talents et de ces savoir-faire.

Du côté du développement économique, vendredi dernier, nous animions ici même les Rencontres de l'Investissement. Elles ont permis de présenter aux acteurs des travaux publics du bâtiment de tous les milieux économiques, notre politique en matière d'investissement et les grands chantiers à venir, et de tenir ensuite plusieurs ateliers pour parler de clauses d'insertion, mais aussi du cahier des charges de prescription environnementale, tout cela dans la logique du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) que nous avons adopté précédemment. Un article de Les Échos distingue Besançon parmi les 10 meilleures villes où investir dans l'immobilier. D'après une enquête, 54 % des Franciliens souhaitent quitter la région parisienne. Le Grand Besançon est une terre d'opportunité pour ces personnes. Notre campagne dans le métro et sur les réseaux sociaux porte ses fruits, notamment auprès des jeunes ménages et des étudiants.

Nous menons également une campagne sur le tourisme à destination des nombreux Français qui comptent passer leurs vacances d'été en France. Nous comptons déjà 1 100 ambassadeurs de notre territoire. Merci aux services pour ce très beau travail de communication.

Du côté des infrastructures, les réalisations ne manquent pas. J'étais ce matin même avec Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Jean-Yves CAYUÉLA, Jean-Pierre JANNIN et Pierre CONTOZ sur la commune de Morre pour mettre en valeur auprès de la presse l'aire de covoiturage de Morre-La Vèze, mise en service il y a un mois et qui remporte un très franc succès. Cet après-midi, nous assistions au début de la déconstruction du dernier bâtiment qui constituait les 408, puisque la déconstruction physique sera effective au mois d'octobre. Les intempéries et caprices météorologiques ne nous ont pas permis d'inaugurer, comme nous le voulions, la piste cyclable de la rue Midol ou le pont de Velotte. Voici deux maillons essentiels de notre schéma cyclable. Je sais compter sur l'investissement de Gilbert GAVIGNET sur ce sujet, avec l'appui de Marie ZEHAF et d'Yves GUYEN. Ce sont les éléments qui, pour l'instant, ont été mis en œuvre très rapidement.

Je sais également le travail que tous les élus peuvent fournir dans leur commune ou au sein de notre communauté urbaine. Je connais votre implication. Soyez toutes et tous remerciés pour le temps que vous prenez à répondre aux différentes études afin d'avoir des données fiables pour nos travaux de révision de nos schémas qui sont nombreux et qui vont prendre beaucoup de temps, mais nous savons combien ils sont essentiels pour penser un projet de territoire à la hauteur des enjeux du moment. Merci bien sûr aux citoyens et aux représentants d'association qui se sont portés volontaires pour participer aux travaux du futur Conseil de Développement Participatif (CDP). Merci aux services qui travaillent sans ménager leur peine et avec un dévouement rare, ce qu'il faut dire et redire. Nous avons besoin d'eux et nous nous appuyons sur eux. Nous vivons dans un territoire dynamique, d'excellence, de solidarité, de culture, avec une qualité de vie à nulle autre pareille. Sachons toutes et tous le porter avec fierté. Je vous remercie.

Je vous propose maintenant d'ouvrir la séance.

S'agissant du secrétariat de séance, je le propose à Monsieur Jacques ANDRIANSEN. Êtes-vous d'accord pour être secrétaire de séance ? Je vous remercie.

S'agissant du rapport n°1, bien sûr, il est question de l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je vous propose de commencer la séance par une présentation. Nous avons dit qu'un certain nombre d'élus ne connaissaient pas forcément encore de façon très précise la Grande Bibliothèque. Ce n'est pas moi qui devais présenter ce dossier, mais Michel JASSEY. Il a eu un accident domestique le weekend dernier. Il est donc absent toute la semaine. Je prends en main le PowerPoint pour vous le présenter tel qu'il avait été conçu avec lui. Il semblerait que nous rencontrions des problèmes techniques. Si vous voulez, nous continuons. Quelqu'un peut-il contacter les services pour qu'ils nous envoient le PowerPoint afin que je puisse le présenter ensuite ? Nous continuons avec le rapport n°2.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ?

Mme VARET.- Lors du Conseil Communautaire du 25 février dernier, nous adoptons un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Économiquement Responsables, ce document nous engageant, je cite « à une politique achat qui valorise l'économie de proximité ». À l'occasion de la discussion sur ce SPASER, notre groupe avait alors rappelé votre vigilance sur cet affichage de bonnes intentions alors que nous aurions préféré qu'un engagement fort et concret soit pris dans l'accompagnement des entreprises locales à pouvoir répondre aux marchés proposés par notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ou par d'autres collectivités. Une nouvelle fois, nous constatons à la lecture de ce rapport qu'en matière de marchés publics, ce sont majoritairement des entreprises situées bien au-delà du bassin de vie bisontin, et même de notre région, qui remportent ces marchés. Nous le regrettons, mais comment peut-on l'expliquer ? Les entreprises répondent-elles à vos appels d'offres ? Pouvons-nous faire le constat que nous n'aurions pas sur notre territoire l'offre de service pour ce qui est demandé ? À ce titre, je voulais simplement savoir à quelle date les appels d'offres prendraient en compte le SPASER, si c'est déjà le cas ou non. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Première réponse, je pense que nous ne devons pas faire de fixation sur ce SPASER, parce qu'il est obligatoire pour toute collectivité qui a investissement dépassant les 100 000 €, et nous étions à peine en dessous. Vu l'investissement dans lequel nous nous engageons, de toute façon, de fait, nous devons l'adopter. Premièrement, nous nous disons combien nous sommes dans les règles. Deuxièmement, comme je l'avais dit la dernière fois, nous avons ce que nous appelons quelque chose de défini par des cadres européens et français. Nous sommes dans des cadres de marchés publics. Ils ont vocation à réguler aussi la problématique du monde libéral. D'ailleurs, c'est bien dans ce cadre que tout cela existe. Les règles existent. Si vous me demandez si nous devons déroger aux règles, bien évidemment, la réponse est « non ». Je vous ai demandé la dernière fois, mais je ne me souviens plus qui de votre groupe est à la CAO (Commission d'Appels d'Offres).

Mme VARET.- Personne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il me semble que la dernière fois, nous nous étions posé la même question et que quelqu'un de votre groupe y était. Nous allons retrouver l'information. Il n'y a pas de souci. C'est la première chose. Ensuite, comme je l'ai dit dans mon introduction, la semaine dernière, ici même, nous organisons les Rencontres de l'Investissement qui ont comme vocation de faire connaître évidemment les grandes orientations et les grands investissements que nous avons tous adoptés, puisqu'ils sont adoptés ici, en assemblée. Pour la première fois, nous avons fait un choix auquel j'étais extrêmement attachée consistant à renouveler ce rendez-vous pour qu'il soit largement beaucoup plus ouvert qu'il ne l'était jusqu'à présent. Au lieu de rencontrer finalement ceux que nous avons l'habitude de voir, qui savent répondre aux marchés publics, qui se présentent régulièrement, mais aussi les têtes de réseau (fédérations BTP, fédérations bâtiments, etc.), nous avons décidé d'ouvrir très largement.

C'est ainsi que 1 600 invitations ont été envoyées aux entreprises qui avaient répondu ou qui étaient simplement venues voir si elles pouvaient venir ou non sur ce marché les deux dernières années (2019 et 2020). Cela nous permettait de toucher un nombre d'entreprises beaucoup plus large que d'habitude. Nous avons proposé trois ateliers, ce qui est un nouveau format. En effet, habituellement, il y avait la présentation des grands investissements, une séance de questions/réponses entre la salle et les personnes en tribune pour s'interroger sur les investissements et sur leur nature. Ensuite, nous avons décidé trois ateliers, dont l'un justement sur la façon d'intégrer dans ces propositions pour les entreprises les clauses environnementales et sociales, donc le SPASER. Je dois dire que sur une cinquantaine d'entreprises qui étaient dans ces ateliers, 27 s'étaient inscrites sur cet accompagnement, puisque cela interroge sur la façon de pouvoir répondre à ces questions d'environnement.

Je dois dire aussi que dans la discussion que nous avons eue, puisqu'il y a eu un échange avec la salle, nous avons bien souligné le fait – je me souviens en particulier de ma discussion avec Madame MORGADINHO, la Présidente de la Chambre des Métiers – que certaines entreprises s'interdisaient de répondre aux marchés publics pour de nombreuses raisons, bonnes ou mauvaises, ou parfois à cause d'une certaine méconnaissance. Elle nous disait qu'elle faisait une communication sur les marchés publics, mais pour autant, elle constatait que peu y allaient. Nous avons donc convenu que nous allions travailler ensemble pour essayer de démystifier, simplifier, trouver le moyen de simplifier l'accessibilité à ces marchés publics. Je dois d'ailleurs souligner que lors du mandat précédent, des ateliers avaient déjà été organisés, consistant à organiser des groupements d'entreprises pour que les uns et les autres apprennent à s'organiser et à être en capacité de répondre aux appels d'offres.

Toutes ces démarches dont vous parlez sont des démarches mises en œuvre avec le monde de l'activité économique. C'est bien dans cette intelligence que nous travaillons. Je tiens d'ailleurs à dire aussi que suite à cette rencontre, j'ai eu plusieurs demandes ou propositions. La première consiste en travailler, par exemple pour tout ce qui est BTP, sur des solutions techniques peut-être à affiner en matière d'utilisation de nouveaux matériaux. La deuxième consiste à envisager comment construire à des coûts qui pourraient être plus maîtrisés, puisque nous ne pouvons que constater que nous avons des écarts de prix énormes entre un marché public et un marché privé, ce que nous devons nous expliquer. Par exemple, pour le même bâtiment qui est proposé en marché public et en marché privé, il y a parfois plus de 20 % de différence de coût. Il est donc nécessaire que nous en fassions l'analyse. Quant à la troisième, la personne qui représente la Fédération des TPE est venue me voir pour me dire qu'il était content de l'ouverture de ces appels à 1 600 entreprises et de cette formation qui devrait découler pour justement accompagner plus les besoins en entreprise qui nécessitent sans doute un accompagnement, en tout cas une meilleure compréhension.

Sur la question de la politique d'achat en faveur du monde économique local, les mesures de soutien au monde économique, achats aux entreprises locales, nous avons présenté à ce moment-là un principe inscrit dans le SPASER et dans la démarche : privilégier l'économie locale dans la mesure du possible, évidemment, et dans le respect encore plus de la réglementation en matière de commande publique. En 2020, sur 246 marchés, 37 % sont attribués aux entreprises de Grand Besançon Métropole, 51 % aux entreprises du département, 70 % aux entreprises de la région. Bien sûr, il y a aussi une analyse en volume (en €) qui aboutit à des taux plus élevés encore. C'est ainsi que 69 % des euros dépensés constituent les prestations et travaux réalisés par des entreprises du Grand Besançon, proportion qui a augmenté de 66 % en 2019 à 69 % en 2020.

Je crois que nous sommes dans une démarche extrêmement vertueuse et volontaire, mais je tiens à dire une chose, parce que je crois qu'il faut le souligner. Je pense que tous les élus présents dans cette salle veulent tout faire pour que les entreprises de nos territoires puissent effectivement bénéficier de notre dynamique. J'imagine qu'il n'y a pas un seul cerveau ici qui n'imagine pas cette dynamique. Tout cela est mis en place. Cependant, il y a des règles, des compétences, des savoir-faire qui ne sont pas forcément sur notre territoire. Néanmoins, je rappelle que nous sommes très contents que ces mêmes entreprises travaillent aussi sur d'autres territoires. Sinon, nous serions dans une espèce d'autosuffisance et je ne saurais plus de quoi nous parlons. Oui, nous sommes tous très fiers, nous faisons travailler nos entreprises locales le plus possible et dans les règles. Je sou mets maintenant au vote ce rapport n°3. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour information, la Rencontre de l'Investissement est en ligne. Si vous voulez voir les échanges, certains sont faits en « off », parce que dans ces rencontres, ce qui se dit en « off » est aussi intéressant.

Point d'information - Point d'étape sur le projet de Grande Bibliothèque
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous pouvons revenir sur la proposition de faire une information à une étape particulière sur la Grande Bibliothèque.

Une présentation est projetée en séance.

Un retour auprès du Conseil Communautaire

Je refais un petit rétro-pédalage pour que tout le monde soit calé. Nous sommes bien sur les évolutions obtenues sur le projet, évolutions qui ont amené le Bureau à accepter l'Avant-Projet Sommaire (APS) après un premier ajournement. Ensuite, il reste une série d'étapes à franchir dans la suite du processus. Il nous semblait nécessaire que vous en connaissiez les différentes étapes. Pour mémoire, le plan de financement n'est pas totalement bouclé à ce jour.

Rappel des objectifs du projet

Il s'agit de :

- implanter dans le cœur du territoire bisontin un établissement culturel s'adressant à un large public (familles, jeunes, personnes en situation de handicap, étudiants, etc.), bénéficiant d'horaires d'ouverture étendus et proposant une offre de service élargie aux étudiants, soit une grande mixité,
- consolider la dynamique de l'Université de Franche-Comté du centre-ville : l'UFR des SLHS (Sciences du Langage de l'Homme et de la Société) des lettres et sciences humaines rassemble 4 500 étudiants et avait depuis 40 ans une problématique de bibliothèque à laquelle il était nécessaire de répondre,
- protéger les riches collections patrimoniales de la bibliothèque d'études et de conservation : il y a la BU-BA, la BU pour la partie universitaire, la BA pour la partie conservation, le projet formant un ensemble qui s'empare d'une problématique plus générale,
- construire une politique intercommunale de lecture publique à la dimension du territoire de Grand Besançon.

Vous avez ensuite le plan de Saint-Jacques. Vous voyez en rose orangé l'implantation de la Grande Bibliothèque au cœur de ce site de Saint-Jacques. Vous avez ensuite la structure du bâtiment et vous voyez en particulier deux atriums centraux qui permettent d'avoir des lieux d'échanges et de respiration. Pour autant, ils nous ont d'ailleurs apporté malgré tout un certain nombre de difficultés auxquelles il était nécessaire pour nous de répondre.

Rappel chronologique

Le portage initial concernait la ville de Besançon, l'État et l'Université de Franche-Comté. En 2013, nous avons le recrutement du cabinet Aubry-Guiguet et la programmation permettant de définir et analyser les besoins de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire.

En 2017, nous avons eu la validation du programme détaillé réalisé par le cabinet Aubry-Guiguet lors d'un Comité de Pilotage réunissant des élus de Besançon, du Grand Besançon, de l'Université de Franche-Comté, de la région Bourgogne Franche-Comté et des représentants de l'État, que ce soit le ministère de la Culture, la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles), le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et le Rectorat.

Nous passons ensuite à une autre étape qui est le portage Grand Besançon Métropole, État et Université. En effet, en 2018, le Conseil Communautaire du 24 mai donne lieu à la déclaration d'intérêt communautaire de la future Grande Bibliothèque. Le 12 octobre, le Conseil a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre (MOE). Le 17 décembre, le Conseil a décidé d'acheter le terrain au CHU par transfert de domanialité publique (montant de la transaction 2 162 000 €) et crée une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre.

Le 27 septembre 2019, l'agence Pascale Guédot est déclarée lauréate du concours par le jury, et le Conseil Communautaire, par délibération le 16 décembre, désigne l'agence Pascale Guédot mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre et autorise le Président de l'époque à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Toujours sur le portage de Grand Besançon Métropole, État et Université, le 31 juillet 2020, l'agence Pascal Guédot remet l'APS. Le 2 septembre, il y a la première notification de rejet de l'APS pour les raisons suivantes : dépassement du coût d'objectif de 12 % et prise en considération insuffisante de l'inconfort thermique d'été, en particulier du fait de cette structuration avec des atriums et avec la grande baie vitrée. Le 12 novembre, la maîtrise d'œuvre a remis des compléments d'études en réponse au rejet. Le Bureau du 22 décembre 2020 décide un nouvel ajournement de l'APS, les réponses de la MOE étant considérées comme encore insuffisantes, et le 23 décembre 2020, un courrier est envoyé.

Ajournement de l'Avant-Projet Sommaire

Le 20 janvier 2021, une réponse de la maîtrise d'œuvre est adressée. Elle est constituée d'une note explicative et de six annexes. Je vous passe les détails. Michel JASSEY, Vice-Président en charge de cet équipement et moi-même avons organisé ensuite une rencontre avec l'architecte.

Améliorations négociées sur les performances énergétiques

Le résultat a donc concerné des améliorations négociées sur les performances énergétiques, à savoir :

- la compacité du bâtiment améliorée (suppression du niveau haut),
- la surface vitrée réduite de 38 % entre le concours et l'APS, ce qui a donc un impact important,
- les vitrages dotés de stores,
- le rafraîchissement des locaux par le plancher et la diffusion d'air frais,
- la grande surface de panneaux photovoltaïques en toiture,
- restent inconfortables en période caniculaire quelques bureaux, mais aussi des atriums, composantes importantes du parti architectural de l'opération.

Il n'est pas question de remettre en cause les atriums, mais ils nous amènent une certaine difficulté à obtenir le confort nécessaire étant donné les projections que nous avons en termes d'augmentation des températures climatiques. Sur ce point, nous demandons que le travail de conception soit poursuivi en phase APD (Avant-Projet Définitif) afin de minimiser le recours aux équipements techniques. Un travail est donc réalisé. Vous avez ensuite une idée du geste architectural sur ces schémas. Vous constatez qu'au-dessus, nous avons l'ensemble des baies vitrées. En bas, la partie orangée correspond à toutes les surfaces qu'il est proposé de fermer pour maintenir une transparence du bâtiment, ce qui était le geste architectural principal, mais pour autant, pour faire baisser de façon assez radicale la surface de ces baies vitrées. Vous voyez que le rectangle au-dessus disparaît grandement dans le nouveau projet.

Résultats proposés sur le plan énergétique

Les résultats proposés sur le plan énergétique sont importants, puisque nous parvenons à une construction conforme au niveau E3 du label expérimental demandé au programme, avec l'aide de la géothermie sur nappe et des panneaux photovoltaïques. Les performances énergétiques permettront d'atteindre le niveau de la réglementation RE 2020 qui sera applicable à partir de 2022, même si la signature du permis de construire est antérieure.

L'énergie géothermique couplée à des pompes à chaleur réversibles permettra de satisfaire la quasi-totalité des besoins de chauffage et de froid. Je vous passe aussi les détails. Le PowerPoint vous sera envoyé. De plus, la production photovoltaïque en toiture permettra d'améliorer le bilan énergétique. S'agissant notamment du renouvellement de l'air supérieur, nous arrivons à des niveaux d'exigences d'Effilogis et cela nous permet ainsi d'améliorer la qualité de l'air.

Réponses de la maîtrise d'œuvre et éléments d'amélioration à rechercher

Je commence par la synthèse des températures des locaux en période estivale. La maîtrise d'œuvre a transmis une synthèse précisant les températures prévisionnelles des locaux identifiés dans la situation thermique dynamique comme pouvant être inconfortables en période estivale suivant différents scénarios. Nous sommes sur des projections à 2040 et 2070. Nous nous disons tous qu'à la fin du siècle, nous pourrions avoir une dérive entre 4 et 6°C. Je ne dis pas que ce sera le cas en Franche-Comté, car c'est une moyenne. Pour autant, cela signifie que nous calculons pour un bâtiment qui doit vivre au minimum une quarantaine d'années sans atteindre forcément la fin du siècle. Il doit donc être en capacité de répondre à un certain nombre d'exigences climatiques.

Cette synthèse met en évidence qu'en période très chaude que l'on appelle encore « caniculaire », mais ce sera peut-être plus tard simplement la période d'été, la température reste très largement supérieure à 28°C, avec un rafraîchissement actif nécessaire dans certaines zones du bâtiment. Ainsi, le travail de conception sur les vitrages, verrières, protections solaires et matériaux isolants sera à poursuivre en phase APD, ce que je vous disais précédemment. Je vous passe là aussi les détails.

Phase Avant-Projet Définitif (APD)

Cette décision de passer en phase APD suite aux différentes informations qui ont aussi amené à une concertation avec la présidence de l'Université qui s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'opération implique de :

- notifier un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre validant le nouveau coût d'objectif des travaux de 33 M€,
- engager les études de la phase APD représentant un coût de 830 000 €,
- solliciter les participations financières pour clore le montage budgétaire de l'opération,
- finaliser la convention avec l'État confiant la maîtrise d'ouvrage à GBM pour l'ensemble du projet BU-BA stipulant un coût d'objectif travaux de 33 M€.

En effet, le plan de financement de l'opération n'est pas encore définitivement bouclé et nécessitera d'autres négociations, en particulier des négociations qui devront démarrer très rapidement au mois de juillet dans le domaine du CPER (Contrat de Plan État-Région).

Vous avez maintenant une représentation graphique du rez-de-chaussée, projet tel qu'il avait été projeté, mais entretemps, il y aura certainement quelques modifications. Ce sont des images non contractuelles, mais c'est bien l'esprit du projet. Vous avez ensuite la représentation graphique de l'espace Jeunesse.

Précisions sur le coût de l'opération

Je commence par le coût actualisé. Le coût des travaux après intégration des économies proposées par la maîtrise d'œuvre s'élève à 33 M€, dont 2,5 M€ HT imputables à la maîtrise d'œuvre, soit un ratio coût/travaux de 2 260 € HT/m². Nous avons fait un travail en regardant d'autres équipements du même type, chaque équipement en fonction de ces usages constituant des contraintes qui font que nous arrivons à des taux de financement pouvant être comparable. Ce coût actualisé est à comparer au ratio moyen communiqué par le ministère de la Culture qui s'élève à 2 700 € HT/m² pour les équipements équivalents. Nous arrivons ainsi à un coût de 63,5 M€ hors premier équipement de la bibliothèque universitaire estimé à 1,76 M€.

Nouvelle décomposition du budget global de l'opération

Cela veut dire que nous sommes dans une nouvelle décomposition du budget global de l'opération, à savoir :

Les travaux de la Grande Bibliothèque en phase APS	33 M€
Les travaux préparatoires du site	4,775 M€
L'aménagement d'un silo extérieur pour la bibliothèque d'agglomération	0,7 M€
Les études (programmation, bâtiment, environnement)	7,485 M€
Les frais de maîtrise d'ouvrage (concours, fouilles archéologiques, assurances)	2,015 M€
Le mobilier, équipements multimédias et informatiques, déménagement	2,78 M€
L'acquisition foncière	2,162 M€

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 52,917 M€ HT, soit 63 500 400 € TTC.

Actualisation du plan de financement et détermination du « reste à financer »

Vous voyez ce tableau qui donne l'état des discussions dans lesquelles nous sommes aujourd'hui. Bien évidemment, les calculs sont faits séparément sur les projets BU et BA, même si nous voyons des espaces mutualisés. Pour la BU, le coût total s'élève à 21,6 M€ ; pour la BA, 41,9 M€. Je ne vous refais pas le calcul que vous avez sous les yeux. Vous constatez qu'il reste à financer 5,6 M€ pour la BU et 5,7 M€ pour la BA, soit 11,3 M€ nécessaires à aller travailler, discuter et négocier.

Calendrier prévisionnel

Les échéances de l'opération sous réserve de l'engagement de l'APD sont les suivantes :

- la remise de l'APD mi-octobre 2021,
- la validation de l'APD fin novembre 2021,
- le dépôt du permis de construire en décembre 2021,
- la remise du dossier de consultation des entreprises en septembre 2022,
- la désignation des entreprises en début d'année 2023,
- la réalisation des travaux de mars 2023 à la fin d'année 2025,
- l'ouverture au public prévue au printemps 2026.

Vous avez ensuite une présentation de l'organisation des espaces intérieurs, mais je pense que nous vous transmettrons le PowerPoint. Vous verrez ainsi la façon dont les espaces fonctionnels s'organisent.

Caractéristiques

Vous avez également les caractéristiques qui relèvent du domaine strict de la BU-BA et des éléments évidemment mutualisés comme les hall/convivialité/accueil, logistique, etc. La capacité totale d'accueil du public est de 1 700 places environ. Les fonds consultables sont de l'ordre de 660 000 ouvrages au total, dont 160 000 en accès libre et 500 000 en magasin de proximité. La surface utile totale sera d'environ 9 700 m². Ce projet est donc un grand projet.

Chantiers à venir

Nous avons un engagement de l'APD pour une validation en novembre 2021 et l'élaboration du schéma intercommunal de lecture publique. Derrière tout cela, si ce dossier doit être une réussite, c'est parce que nous l'aurons su entretemps, et je suis convaincu que les élus de la Ville, comme du Grand Besançon, y travaillent. Ce schéma intercommunal de lecture publique en lien avec les communes et le département 25 pourrait amener d'ailleurs à un transfert complet de la compétence à GBM à compter de 2022. C'est le chantier dans lequel nous sommes. Il reste un autre chantier concernant le bouclage du budget de ce grand projet. Je crois que je vous ai à peu près tout dit. Je ne sais pas si vous souhaitez intervenir.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir ici. Je pensais plus le faire au rapport n°10, dossier relatif à la maîtrise d'œuvre.

Bien sûr, nous saluons ce projet qui se réalise. Vous avez apporté certains éléments techniques et de calendrier. Je pense que ce dossier est la victoire de l'intérêt général. C'est la victoire pour l'ensemble de Grand Besançon Métropole, celle de l'attractivité et du savoir et celle de la cohérence du projet de territoire. Une bibliothèque joue un rôle clé en favorisant l'apprentissage, en posant les fondations du développement et en sauvegardant le patrimoine culturel et scientifique de l'humanité. Une bibliothèque est bien plus qu'un lieu de lecture et d'offre documentaire. C'est un lieu qui structure l'espace urbain et qui peut donner une identité à la collectivité et aux habitants. Par son architecture, son organisation spatiale et sociale, la décision de construire ou plutôt de reconstruire une bibliothèque est d'abord un acte politique. La bibliothèque peut devenir ou redevenir un lieu de sociabilité, à la symbolique sociale forte et qui peut servir d'exemple pour témoigner de l'attractivité d'un territoire.

Nous saluons ceux qui, en Bureau, se sont mobilisés pour porter ce projet et nous accompagnons, bien entendu, cette mobilisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous reviendrons sur les questions de financement. Comme vous avez vu, nous parlons beaucoup d'investissement et nous avons moins parlé de fonctionnement. Néanmoins, il est évident que nous reviendrons sur ces questions. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous invite à regarder attentivement ce document. De toute façon, nous sommes ouverts à toutes vos questions à tout moment, en particulier Michel JASSEY.

Rapport n°4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°5 - Délégations du Conseil de Communauté à la Présidente pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°6 - Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel -
Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place -
Évaluation du montant de la participation

M. BAULIEU.- Il y a peu de choses à dire si vous avez pris connaissance de ce rapport. Il s'agit d'un dispositif en renouvellement, puisque nous arrivons à l'échéance en fin d'année. Nous avons la même intention de favoriser la couverture de notre personnel, avec un souci particulier pour la collectivité, l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour ce qui nous concerne. Il s'agit pour nous d'être attentifs et de porter notre soutien particulièrement lorsque nous en serons à l'adhésion des personnels, notre incitation à la couverture maintien de salaire, problème extrêmement sensible lorsque la difficulté survient d'une longue maladie, et particulièrement pour les personnels les plus modestes.

Dans ce rapport, vous avez également des indications relatives à l'évolution des textes en matière de couverture sociale. Vous pouvez voir en page 38 les enjeux, les objectifs et la participation, avec l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire, qui prévoit une participation des employeurs à la complémentaire santé. Nous parlons de prévoyance, mais aussi de complémentaire santé. Nous vous donnons cette indication. Cela rentrera en application au fur et à mesure des renouvellements des contrats, à partir de 2025 ou 2026 pour ce qui nous concerne. D'après l'estimation que nous faisons d'ailleurs il y a quelques jours, ce serait une contribution à hauteur de 500 000 € à apporter. Il s'agit cependant d'un complément un peu en marge du rapport qui vise précisément à engager la consultation pour renouveler la couverture prévoyance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Actualisation de la liste des emplois permanents -
Création de 3 emplois d'adjoint administratif et de 1 emploi de rédacteur à la Direction
Emploi et Compétences ainsi que la création de 1 emploi d'attaché et la suppression
de 1 emploi de technicien à la direction de la Communication

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Conseil de Développement Participatif (CDP) :
Validation des membres du Conseil de Développement Participatif

M. GRIMAITRE.- La participation citoyenne représente un enjeu démocratique majeure à la fois pour renforcer la cohésion sociale, pour contribuer à l'amélioration des politiques publiques et pour enrichir les processus de préparation des décisions. La démocratie participative vise à améliorer l'exercice de la démocratie représentative, mais sans se substituer à elle.

Le Conseil de Développement Participatif est l'instance participative de GBM. En général, les CDP sont régis par plusieurs lois. Ils ont pour objectif d'être un relais entre les élus et les acteurs du territoire. Ils peuvent ainsi participer à l'élaboration et au suivi du projet de territoire, donner un avis sur les différents schémas, par exemple le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PDM (Plan de Mobilité), le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ils peuvent éventuellement participer à la conception et à l'évaluation des politiques de promotion du développement durable. Le CDP peut être force de proposition, jouer un rôle d'éclaireur et d'alerte. C'est un espace de dialogue et d'écoute, un laboratoire d'idées. L'objectif est de relayer une parole collective.

Sa composition est faite de citoyens bénévoles. Il y a eu un appel à candidatures avant le 30 avril 2021 pour faire le renouvellement, la durée d'un CDP étant calquée sur celle d'un mandat. Il était en sommeil jusqu'à son renouvellement. Il y a eu une campagne de communication. Les différents maires ont été informés pour relayer l'information. Il est régi par un règlement intérieur validé précédemment par le Conseil Communautaire en décembre 2018. Il n'est donc pas modifié à ce jour. J'ai pu rencontrer les coprésidents précédents, Madame BELIGAT et Monsieur DEPIERRE, ainsi que quelques membres du Bureau de l'ancien CDP. Il y a une certaine impatience à ce que les travaux du CDP puissent reprendre. Il y a une motivation pour participer à cet enjeu démocratique. Il s'agit de mieux travailler en lien avec les élus et les services et les élus à l'avenir. Ils souhaitent peut-être avoir davantage un retour et une meilleure valorisation et prise en compte de leurs travaux.

Il est important qu'il puisse y avoir la mise en place d'un dialogue régulier entre le CDP et les différentes instances de GBM pour justement établir une relation de confiance entre les deux instances. Un lien est aussi éventuellement à trouver entre le CDP et certaines initiatives communales, des instances pouvant exister à travers les 68 communes, comme à Avanne-Aveney, je crois. Sur le renouvellement aujourd'hui, il est question de valider la liste des citoyens qui ont fait acte de candidature et des associations et structures. Je vous rappelle qu'il y a deux collèges, le collège 1 société civile et le collège 2 organismes et institutions du territoire. Les 101 candidatures ont été prises en compte. Il se peut qu'il y ait éventuellement un désistement. Nous serons bien à 100 membres. En tout cas, tel est l'objectif. Il y a eu davantage de candidats que sur le mandat précédent. Vous avez la liste des 17 organismes, associations ou structures qui ont candidaté.

S'agissant de la société civile, bien qu'il y ait une recherche de parité, aujourd'hui, la répartition fait état de presque 59 % d'hommes et de 41 % de femmes. Je pense qu'il reste encore un travail à réaliser pour parvenir à terme à cette parité. Sur les effectifs par classe d'âge, reste aussi un effort à faire pour davantage impliquer et solliciter les jeunes générations sur le Conseil de Développement Participatif. Ce sera peut-être aussi l'objet de travaux du CDP pour voir comment à l'avenir il pourrait évoluer et faire en sorte que les publics dans leur diversité s'impliquent dans cette démocratie participative.

Une assemblée plénière sera programmée fin juin prochain, qui élira deux coprésidents. La parité est souhaitée également sur cette coprésidence. Il y aura ensuite un Bureau, plusieurs Commissions suivant ce que le Bureau donnera comme feuille de route au CDP, mais le CDP pourra aussi s'autosaisir de certains sujets.

M. BAULIEU.- Tout est dit. Merci, Olivier. Il a insisté sur cet aspect, tout est dans le texte. Quand vous lisez les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il y a des exigences en matière de parité et en matière de représentation des différentes classes d'âge. Nous n'y sommes pas tout à fait, ce qui a été très justement dit. Considérons bien que le Conseil que nous validons ce soir n'est pas fermé. Il nous faut essayer de travailler dans l'année qui vient, pour nous rapprocher des objectifs fixés par la loi, sachant que la résultante des candidatures nous amène à cette situation. Cependant, ce n'est pas évident notamment de réussir à mobiliser les jeunes et davantage de femmes. Nous sortons de périodes électorales, chacun sait, je crois, ce que je veux dire que d'être allé chercher de jeunes candidats et des candidates. Ne nous mettons donc pas un point final à cette composition ce soir telle qu'elle est, puisqu'elle est imparfaite au regard de la loi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°9 - Plan de déplacement du personnel :
Mise en place du Forfait Mobilité Durable -
Actualisation des modalités de
participation aux abonnements de transports en commun

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. BAULIEU.- Nous étions plutôt en avance sur des dispositions de la loi que nous intégrons dans les dispositifs que nous avons mis en place. Nous pouvons donc dire qu'il y a une évolution en direction du covoiturage. Non pas pour la petite histoire, mais nous avons ajouté les trottinettes aux vélos.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme cela, nous avons la totale. Nous avons déjà notre premier parking de covoiturage. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°10 - Projet de Grande Bibliothèque -
Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération -
Autorisation de signature d'un avenant n°1

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°11 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de la station des eaux usées de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Les travaux de mise aux normes de la station, qui sont en cours, même s'ils génèrent quelques incidents, puisque vous avez vu les débordements de boues le weekend de l'Ascension, sont indispensables compte tenu de la mauvaise qualité du ruisseau en aval. C'est le Président du Syndicat du Marais de Saône qui vous parle dans lequel les rejets de la station sont effectués.

Je ne reviens pas sur cette nécessité absolue de travailler sur la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, mais j'aurai une question à poser. Grand Besançon Métropole prévoit d'acheminer les eaux usées de Montfaucon en direction de Port Douvot assez rapidement, voire très rapidement, et à terme, Saône et Gennes d'ici 15 ou 20 ans. Je n'ai pas le calendrier exact, mais je voudrais savoir ce que vous envisagez pour assurer de façon pérenne le fonctionnement de la STEP (station d'épuration) de Saône qui nous pose quand même quelques soucis par rapport au Syndicat du Marais. Pourquoi est-ce que j'en parle ? Parce que cela alimente à 45 % la ressource en eau de la ville de Besançon. C'est pour que tout cela soit optimal compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur que sont le marais de Saône et la source d'Arcier. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe LIME souhaite prendre la parole.

M. LIME.- J'en profite parce que l'on prend assez peu la parole sur l'eau et l'assainissement. Sur ce secteur, nous aurons de très gros investissements à réaliser sur le Plateau. Nous avons déjà plusieurs stations à bout de souffle, que nous connaissons, certaines autres que nous découvrons. Nous connaissions Pugey et Fontain. Mamirolle est sur des contraintes liées à des lignes à côté, sur lesquelles nous avons engagé des discussions. Nous avons là aussi prévu un plan d'investissement relativement conséquent. Comme l'a dit Monsieur FAGAUT, dans les prochaines semaines, voire prochains mois, puisque nous travaillons sur un passage le plus simple possible, avec le moins de contraintes en termes

de dénivélé pour ramener pratiquement 80 % des eaux usées de Montfaucon, deux hameaux ne pouvant pas être ramenés tout de suite, sur la station de Port Douvot, il nous restera les communes de Gennes et de Saône. Le fait d'enlever la commune de Montfaucon va alléger l'apport hydraulique à l'intérieur de cette station et devrait normalement améliorer son fonctionnement.

Comme c'est une demande importante de la commune de Saône, nous sommes en train de travailler sur la zone d'activité autour de la gare. Il va y avoir non seulement un développement d'activités, mais aussi un développement de maisons sur ce secteur. Il s'agit de pouvoir longer la RN57, pour pouvoir amener l'ensemble de ces effluents qui iraient là aussi directement à l'entrée du tunnel ferroviaire entre Saône et Morre, en sachant que nous souhaitons ramener ces effluents sous deux conditions. Premièrement pour que ces effluents, au niveau des entreprises, soient les plus vertueux possibles, nous accompagnons ces entreprises depuis quelques semaines et quelques mois pour pouvoir améliorer leurs rejets. Il n'est pas question de ramener des rejets qui nous poseraient des difficultés. Vous savez que la station de Port Douvot a comme particularité l'épandage agricole des boues. Il faut donc limiter au maximum tous les entrants qui pourraient nous poser certaines difficultés dans le cadre de l'environnement sur ce dispositif.

La deuxième condition, comme vous l'avez dit, concerne les séparations entre les eaux dites « propres » et les eaux dites « usées ». Un des objectifs, y compris pour vous en tant que Président du Marais de Saône, est bien entendu de ne plus avoir d'eaux usées, mais de continuer à avoir de l'eau propre. Une zone humide a aussi besoin d'avoir cette alimentation. Nous travaillerons sur des éléments. La perspective que vous donnez de 15 ou 20 ans pour la fin de la station me semble un peu éloignée. Nous sommes plutôt sur une perspective de moins de 10 ans. L'objectif à terme, lorsque nous aurons traité d'une façon plus importante la séparation des eaux sur Gennes et Saône, entre les eaux pluviales et les eaux d'assainissement, est de supprimer cette station et de renvoyer l'intégralité des effluents sur la station de Port Douvot, ce qui veut dire qu'à terme, nous n'aurons pratiquement plus d'effluents dits « perturbateurs » pour le Marais sur ce secteur.

Bien entendu, le Marais de Saône est important en termes environnementaux, mais c'est aussi la principale alimentation de Grand Besançon Métropole, pas uniquement de la ville de Besançon. Je rappelle que la source d'Arcier alimente 40 % de la population de Besançon, mais elle est complètement interconnectée sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole, en tout cas d'une grande partie. À terme, elle pourrait peut-être un jour remonter sur le réservoir de Montfaucon et réalimenter cette population. L'objectif de cette population est donc aussi d'être attentive à ses rejets, parce qu'à terme, il peut y avoir de nouveau, sur sa propre eau traitée, l'alimentation à partir des rejets qu'ils pourront avoir. C'est donc aussi une responsabilité. C'est très engagé avec les collectivités. Nous devons peut-être maintenant travailler plus attentivement avec les usagers. Nous avons beaucoup travaillé avec les agriculteurs et les acteurs sur ce secteur, y compris avec le Marais de Saône qui a une collaboration très intelligente.

Nous sommes donc sur ces éléments, mais nous avons une très grosse politique d'investissement sur le Plateau dans les deux ou trois prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique
--

Rapport n°12 - Convention 2021 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. Dans ce rapport, il est question de la convention avec l'Office de Tourisme et des Congrès, convention qui ne traite que du tourisme, mais aucun mot sur les congrès. Certes, la situation sanitaire ne permettait aucun rassemblement jusqu'à présent. Nous en sommes évidemment bien conscients. Toutefois, nous approchons a priori du retour d'une situation dite « à la normale ». Par conséquent, il est temps, nous semble-t-il, d'anticiper l'organisation de futurs

congrès, car vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Présidente, qu'organiser des congrès, c'est soutenir et participer à la relance de l'activité économique locale. Pour mémoire, en octobre dernier, nous avons voté ici la mise en place de critères pour attribuer des subventions aux congrès sur notre territoire. J'aurais deux questions, s'il vous plaît. D'une part, quelle est votre stratégie dans ce domaine pour encourager la tenue de congrès à Besançon dès la rentrée prochaine ? D'autre part, sur cette enveloppe de 420 000 €, une part sera-t-elle réservée à l'organisation de congrès ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de prendre également le commentaire de Monsieur CROIZIER. Sur la question strictement des congrès, François BOUSSO pourra parler, mais il ne parlera pas sur la question de l'Office de Tourisme.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Cette convention intervient après une période très compliquée pour l'ensemble des professionnels du tourisme, dont l'Office de Tourisme qui, par la force des choses, a connu effectivement une activité très ralentie en 2020. Sauf qu'aujourd'hui, nous sommes dans un contexte totalement différent. Nous sommes dans un contexte de reprise d'activité. Il y a beaucoup d'impatience de la part des acteurs du tourisme, d'autant plus que plusieurs enquêtes récentes laissent penser à une saison touristique encourageante. D'après une enquête IPSOS de quelques jours, 72 % des Français annoncent vouloir partir en vacances cet été, deux tiers des Français annoncent choisir leurs vacances en France et les trois quarts disent vouloir privilégier les activités de plein air. J'espère que notre région, notamment le Grand Besançon, pourra effectivement en profiter. C'est donc dans ce contexte de relance économique que ce rapport nous demande de nous prononcer sur une baisse de subvention à l'Office de Tourisme.

J'aurais aimé que dans le dossier soit mentionné la subvention de l'année 2020 qui s'élevait à hauteur d'environ 558 000 €, et on nous propose de voter aujourd'hui une subvention de 420 000 €, soit une baisse de 138 000 €. Ce qui me gêne dans la proposition qui nous est faite ce soir, au-delà du fait que cette forte baisse de subvention soit un signal très négatif envoyé aux acteurs du tourisme, est qu'il n'y ait aucune stratégie politique derrière cette proposition me semble-t-il. Nous sommes simplement dans un acte de gestion comptable, je m'entends. L'Office de Tourisme présente effectivement un excédent budgétaire en 2020 en raison de la crise du Covid. Alors, on décide de baisser les subventions de la somme équivalente.

Il y avait évidemment un autre choix, et je m'en suis déjà entretenu avec vous et avec Monsieur BODIN. C'était celui de renverser la situation à notre profit, au profit du tourisme et au profit de l'attractivité du territoire en maintenant les subventions identiques aux sommes des années précédentes, c'est-à-dire sans dépenser un centime de plus par rapport à 2020 ou 2019. Pas un centime de plus ! Nous nous donnions les moyens d'une promotion touristique plus puissante, plus exigeante, plus impactante. D'ailleurs, j'aurais été extrêmement favorable à ce que figurent dans cette convention des contrats d'objectif, et je crois que nous en avons effectivement parlé en Commission n°07.

En maintenant cette subvention, nous aurions non seulement envoyé un signal positif aux acteurs du tourisme en les accompagnant dans la relance de leur activité, mais nous en aurions également profité, puisque nous aurions encaissé davantage de taxes de séjour. Je regrette véritablement cette baisse de subvention qui est un signal négatif envoyé aux acteurs du tourisme. Je regrette ce choix. J'aurais préféré le maintien de la subvention qui eut été plus judicieux et plus ambitieux. C'était les propos que je voulais tenir ce soir. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT souhaite également prendre la parole.

M. FAGAUT.- Merci, Madame VIGNOT. Oui, je vais enfoncer le clou aussi sur ce dossier. Déjà, dans un premier temps, nous tenons à saluer la nouvelle Présidente Marie-Anne SPONY et nous souhaitons qu'elle dispose des moyens nécessaires pour pouvoir évoluer et faire rayonner notre territoire sous l'angle touristique selon la mission qui lui est confiée. Pour rebondir sur les propos tenus par Laurence MULOT et par Laurent CROIZIER, je crois qu'aujourd'hui, suite à votre démission de l'Office de Tourisme, démission qui est dans les tuyaux, puisque vous nous l'avez annoncée dernièrement, ce qui nous anime et ce qui doit animer aussi nos débats est votre vision, la vision que Grand Besançon Métropole a sur l'Office de Tourisme. C'est ce qui doit nous animer. Or nous ne le voyons pas. Nous aimerions savoir comment vous voyez les choses en matière financière, parce que c'est aujourd'hui qu'il faut investir.

La sortie de crise semble arriver, même s'il faut rester prudent par rapport à tout cela. Comment avez-vous anticipé ces moyens de communication à l'égard de cette future clientèle ? Autrement dit, comment envisagez-vous l'arrivée des touristes, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux ? Pourriez-vous nous donner des éléments plus précis ? Car je pense que c'est ce qui aujourd'hui doit animer nos débats à GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nicolas BODIN va prendre la parole. J'apporterai des éléments sur les politiques plus générales.

M. BODIN.- Nous allons refaire le débat que nous avons fait la semaine dernière en Conseil Municipal, puisque ce sont globalement les mêmes questions. Ce seront donc globalement les mêmes réponses, bien évidemment. S'agissant de l'organisation d'un congrès, cela se décide très rarement au dernier moment. Vous pouvez imaginer que ceux qui ont décidé d'organiser leurs congrès le savent déjà. Nous savons donc déjà quels congrès auront lieu à Besançon à l'automne. Un très grand congrès de chirurgie maxillo-faciale sera organisé. Il y aura également le maintien par la ville et par l'agglomération de moments comme les Instants gourmands, par exemple, ou les 24 Heures du Temps qui témoignent de la volonté, malgré cette crise et malgré le fait que nous soyons dans une période de relance et de sortie de cette crise, de maintenir ce type d'activité qui est également une activité touristique.

Sur l'aspect financier, Monsieur CROIZIER a tout dit dans la même phrase, mais je ne présente pas la même chose de la même manière. L'Office de Tourisme est une association, dont les finances dépendent de 85 à 90 % à la fois de la ville de Besançon et de GBM. Effectivement, lorsque l'on regarde le bilan financier de l'Office de Tourisme sur les trois dernières années, l'excédent était de 42 000 €, et l'an dernier, il était de 250 000 €, résultat exceptionnel du fait de la crise du Covid et de la baisse d'activité bien normale de l'Office de Tourisme. Il est donc proposé que la subvention pour l'année 2021 de l'Office de Tourisme reprenne en compte toute ou partie de cet excédent budgétaire lié à la bonne gestion de l'Office de Tourisme sur l'année 2020.

Après, il y a un autre point que vous n'avez pas abordé concernant le contexte de la création potentielle d'une agence d'attractivité. S'il advenait globalement que nous décidions de créer une agence d'attractivité, potentiellement, cela signifie qu'une structure comme l'Office de Tourisme pourrait y être intégrée. Cela veut dire qu'à un moment donné, il faudrait dissoudre cet Office de Tourisme. S'il présentait un excédent budgétaire assez conséquent, il faudrait faire une dévolution. Or cette dévolution ne pourrait pas se faire en direction de l'agence d'attractivité. Ce serait donc une erreur financière majeure, puisqu'il faudrait faire cette dévolution auprès d'un organisme tiers comme les hôpitaux de France ou des structures de ce type reconnues par l'État. Financièrement, ce serait donc une erreur qu'à la fin de l'année, il y ait un excédent budgétaire beaucoup trop important sur l'Office de Tourisme.

Ce débat est également récurrent dans ce Conseil Communautaire, puisqu'à chaque fois, vous demandez de dépenser plus, et en même temps, soit lors de ces Conseils, soit lors d'interviews dans la presse, je constate que vous refusez toute augmentation de la fiscalité. À un moment, le 1^{er} Vice-Président et les autres VP ne sont pas forcément des magiciens. Il faut quand même être cohérents. Lors du dernier Conseil Communautaire, je vous ai quand même présenté pendant 20 minutes l'intégralité des aides publiques proposées par la ville de Besançon, et surtout par GBM pour la relance économique. Je vous rappelle à ma grande surprise que vous m'aviez même félicité en disant : « globalement, je ne pensais pas que GBM en ferait autant ». GBM en a fait effectivement autant, parce que c'était notre devoir avec l'État, avec le Conseil Régional, également avec l'EPCI dans lequel nous siégeons. Il faut donc quand même être assez cohérent dans ce que l'on défend. On veut en même temps de la relance, être extrêmement stable au niveau de la fiscalité, et à un moment, on se retrouve quand même étranglé financièrement.

Je rappelle quand même qu'il est prévu que le coût total de cette crise du Covid pour l'État français sera géré, absorbé par les générations futures au cours des 67 prochaines années. Globalement, il impactera les générations futures sur les 67 prochaines années. La décision proposée par rapport à la subvention à l'Office de Tourisme est une bonne gestion d'une part d'un point de vue fiscal. D'autre part, on anticipe une éventuelle transformation, une création d'une agence d'attractivité pour laquelle vous avez déjà mandaté un cabinet d'études qui travaillera dans les prochains jours, ou qui a déjà commencé à travailler sur son devenir et sa potentielle création. Il y a donc effectivement une convention annuelle entre l'Office de Tourisme et la ville de Besançon, une convention annuelle entre l'Office de Tourisme et la Communauté Urbaine. Bien évidemment, tout cela est voté, évolue au cours du temps et des missions

que nous fixons et que nous fixerons, puisque nous serons dans un nouveau contexte dans les prochaines années, le tourisme étant également une priorité pour la ville et son agglomération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Très globalement, je pense que Benoît VUILLEMIN aura l'occasion de revenir régulièrement vous faire le point sur l'évolution du travail sur la question de l'attractivité, puisque nous avons adopté une délibération qui, justement, en établit le cadre, dont tout un travail sur la question du tourisme, sachant que des études ont été faites déjà en matière de tourisme, de commerce, et sur bien d'autres points qui nous intéressent dans ce domaine. Pour répondre à tout cela, des points sur les étapes vous seront faits. Je réponds très globalement, car c'est un dossier sur lequel nous ne pouvons pas répondre, sauf si Benoît VUILLEMIN le souhaite justement sur la question de l'attractivité.

M. VUILLEMIN.- Je voudrais juste dire un mot concernant l'agence d'attractivité. On a souvent tendance à réduire l'agence d'attractivité à la fusion de l'Office de Commerce et de l'Office de Tourisme. Or nous n'en savons rien encore, et ce sont les conclusions de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) sur laquelle nous avons délibéré récemment, qui nous diront si cette agence d'attractivité doit être une entité supplémentaire aux entités actuelles ou si elle doit les fusionner. Je le dis, n'allons pas trop vite. Je le dis à mon collègue Nicolas BODIN. Il n'est pas actuellement question de dire que l'agence d'attractivité émanerait d'une fusion entre l'Office de Commerce et l'Office de Tourisme. Attendons les résultats de l'AMO sur laquelle nous avons délibéré pour prendre conseil auprès de l'agence, suivre les résultats de l'AMO et avancer vers une agence d'attractivité qui aura une forme déterminée à ce moment-là.

M. BODIN.- Je ne vais pas très vite, mais je faisais une remarque financière sur le fait que s'il advenait que nous ayons une agence d'attractivité et si l'Office de Tourisme était intégré dans cette agence d'attractivité, il faudrait faire une dévolution financière à un moment donné, ce qui poserait un vrai problème. En revanche, je mets un bémol, car je ne suis absolument pas sûr qu'au final, il y aura sur le territoire de GBM une agence d'attractivité. Pour l'instant, l'intérêt n'est pas encore manifeste. C'est donc encore à débattre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons la perspective de débat et de discussion sur comment aller sur plus d'attractivité sur notre territoire, et c'est tant mieux, parce que cela veut dire que nous sommes tous bien attachés à y travailler. Monsieur CROIZIER souhaite de nouveau prendre la parole.

M. CROIZIER.- Quelques petits éléments de réponse de débat avec Monsieur BODIN. Je pense qu'effectivement, si nous avons dans l'esprit de faire de l'agence d'attractivité un super office de tourisme, je pense que nous nous trompons complètement. Je pense qu'il ne s'agit pas de faire d'une nouvelle structure un mastodonte qui perdrait toute agilité et toute capacité à agir de par sa taille. C'est plutôt le sens dans lequel j'irais, mais attendons les conclusions de notre AMO. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir à cette agence d'attractivité en termes de cerveau.

Je n'exclus pas le maintien de l'Office de Tourisme et de l'Office de Commerce comme outils exécutant des stratégies qui seraient définies éventuellement par cette agence d'attractivité. S'il advenait que la décision de notre assemblée était de fusionner, encore faudrait-il que l'Office de Tourisme l'accepte, premièrement. Deuxièmement, j'ose espérer que nous aurions attendu la fin de l'exercice budgétaire pour ne pas aller dans le cas que vous avez cité. Nous pouvons facilement éviter les problèmes fiscaux que vous avez cités. Ce n'est donc pas un frein à choisir le maintien de la subvention équivalente au montant de 2020. Je vous remercie.

M. BODIN.- Juste une petite précision. GBM délègue la compétence tourisme à la structure Office de Tourisme. Il faut toujours avoir cela à l'esprit. Parfois, on a l'impression d'une structure totalement indépendante. Il faut donc en être conscient. Il faut être conscient et avoir à l'esprit que financièrement, la ville de Besançon et GBM représentent 85 à 90 % des recettes de l'Office de Tourisme.

M. BOUSSO.- Je vais répondre simplement à la question sur les congrès. Un point de situation sanitaire sera fait avec la salle Micropolis le 4 juin prochain. Nous ferons aussi un point avec le Directeur, car même si on a l'impression que tout revient « à la normale », notamment pour tout ce qui se passe dans les lieux clos, fermés, on manque encore de protocole et de visibilité. La preuve en est avec la Foire comtoise dont nous regrettons l'annulation. Ce point sera donc fait et il sera très important. Au niveau de l'enveloppe budgétaire, nous avons des aides financières pour les congrès au titre de la Ville et de GBM. Pour l'instant, avec les services, nous faisons attention de ne pas trop taper dans l'enveloppe. Nous avons utilisé un tiers de l'enveloppe, car nous nous attendons à avoir des demandes dans le

courant de l'été et à la rentrée, en sachant que l'on peut attribuer des aides financières pour des congrès qui auront lieu cette année, et nous pouvons aussi décider cette année d'attribuer des aides financières pour des événements en 2022. Je pense que nous en aurons plus dans ce cas.

Bien entendu, avec les services, nous sommes proactifs. Je pense aux services de GBM, une personne étant dédiée à la recherche des congrès à l'Office de Tourisme. Tout cela se fait de manière très importante et je les en remercie. Je remercie aussi d'autres collectivités, parce qu'e GBM n'est pas la seule à aller chercher des congrès. Je pense notamment au Département qui a créé un site dédié aux congrès, qui est très pertinent et qui est lancé cette année. Nous espérons avoir déjà des résultats.

Pour faire suite aux propos de Nicolas BODIN, nous sommes très contents de recevoir du 29 septembre au 2 octobre un grand congrès autour de la chirurgie maxillo-faciale. Je me suis d'ailleurs engagé à accueillir les congressistes. Nous en sommes d'autant plus contents qu'ils feront étape au musée des Beaux-Arts. Une visite est prévue. Nous apprécions lorsque les congressistes incluent dans leur programme des événements culturels. Je pense que pour aller encore plus loin de ce travail proactif, il sera important à l'avenir de rejoindre les réseaux comme France Congrès, qui sont aussi importants pour attirer plus de congrès sur la région. Être dans des réseaux, c'est bien ; après, il faut aussi y être présents. Avec les services, nous nous sommes engagés sur le mandat justement à être présents aux réunions à Paris pour aller chercher plus d'événements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces précisions.

Mme MULOT.- Il me semble d'ailleurs que ce congrès autour de la chirurgie maxillo-faciale était « dans les tuyaux » depuis déjà un certain temps. Il me semble que sous l'ère Jean-Louis FOUSSERET, c'était déjà d'actualité. Il regroupe de nombreux congressistes, j'en connais plusieurs. C'est donc effectivement un travail de longue haleine. C'est pour cela que je vous demandais votre projection à long terme, parce que nous savons que cela ne se fait pas en deux mois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous me dites que Jean-Louis FOUSSERET organisait ce congrès.

Mme MULOT.- Je n'ai pas dit qu'il l'organisait, mais que c'était déjà d'actualité à l'époque.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nicolas BODIN l'a dit. Nous sommes un certain nombre à avoir organisé des congrès. Je peux vous assurer qu'organiser un congrès d'envergure prend du temps.

Mme MULOT.- C'est ce que je viens de vous dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes donc d'accord. Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. CROIZIER.- Je m'abstiens sur ce rapport.

Rapport n°13 - Base de loisirs Osselle : évolution de la grille tarifaire par inscription de nouveaux tarifs au titre du dispositif Besançon Pass Tourisme en 2021 et du partenariat avec le CRIJ de BFC pour 2022
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de faire des commentaires ? Avez-vous besoin de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Projet d'aménagement Base de loisirs Osselle - Demande de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Déclaration d'intention projet d'aménagement Base de loisirs Osselle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette base de loisirs d'Osselle va être un très beau projet, nous en sommes sûrs, qui participera à la belle dynamique du territoire avec beaucoup de vertus. Ce projet est travaillé pour être vertueux en matière d'environnement et en matière paysagère. Il sera bien connecté avec l'ensemble des communes. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°16 - Besançon Pass Tourisme : évolution du dispositif

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport est bien la preuve que nous travaillons tous dans le bon sens. Avez-vous des commentaires ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. Dans ce rapport, il est proposé d'élargir les offres du Pass Tourisme. On ne peut bien évidemment que soutenir cette initiative qui va dans le bon sens. Toutefois, on s'interroge sur les moyens pour promouvoir ce Pass Tourisme. Avant la période de la pandémie, ce pass avait été vendu à environ un million d'exemplaires, me semble-t-il. Aujourd'hui, alors que l'on approche de la saison forte en matière touristique, alors que l'on a besoin d'attirer un maximum de touristes. Qu'ils viennent des départements voisins ou d'un peu plus loin, le but reste le même : booster notre attractivité, donc booster toute action susceptible de contribuer à la promotion de notre territoire.

Il faut promouvoir ce Pass Tourisme par le biais de tous nos supports de communication, de tous nos partenaires. Je suis allée voir sur le site « besancon-tourisme.com ». Malheureusement, je n'ai trouvé aucune information, aucune communication concernant ce pass. Quant au site « grandbesancon.fr », il est également difficile de trouver des informations. Elles sont cachées dans un article de la rubrique « actualités » en page 6. Je pense qu'il est vraiment dommage de ne pas voir sur la page d'accueil de notre site un lien renvoyant vers le Pass Tourisme. Je me permets de vous faire une suggestion. Ne pourrait-on pas par exemple promouvoir le Pass Tourisme entre autres auprès des 14 villes jumelées avec Besançon ? Cela nécessiterait certes une coopération entre GBM et le service Relations internationales de la ville de Besançon, mais cette coopération serait bénéfique, je le pense.

Bien évidemment, nous voterons pour ce rapport, mais nous vous demandons là encore quelle est votre stratégie quant à la communication mise en place pour promouvoir ce Pass Tourisme. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'aurais tendance à donner la parole à Benoît VUILLEMIN, puisque c'est son dossier.

M. VUILLEMIN.- Merci, Présidente. Madame MULOT, je vous rejoins sur peut-être un manque de visibilité sur ce Pass Tourisme qui est extrêmement attrayant. Ceux qui communiquent le mieux à son sujet sont notre partenaire principal pour la diffusion de ce pass, à savoir Ginko. Vous avez cité à juste titre les deux sites Internet institutionnels, celui de l'Office de Tourisme et celui de Grand Besançon Métropole. Je vais veiller à suivre vos recommandations et faire en sorte que nous affichions mieux ce Pass Tourisme. Toutefois, nous avons un partenaire, Ginko, puisque l'on a accès à ce Pass Tourisme avec l'achat d'un titre de transport. Généralement, Ginko communique plutôt bien. La preuve en est et vous l'avez annoncé, que plus d'un million d'exemplaires de ce Pass Tourisme ont été vendus, ce qui avait démontré son succès. J'espère que nous rencontrerons le même succès cette année.

Par ailleurs, de nouveaux sites touristiques s'ajoutent à cette offre, avec bien évidemment le très beau musée des Maisons comtoises de Nancray, ce qui est un véritable plus, parce que le Pass Tourisme ira au-delà des portes de Grand Besançon Métropole, bien évidemment pour la plage d'Osselle dont nous venons de parler, mais aussi pour certains loueurs de vélo et le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain). Vous avez raison et je retiens votre très bonne idée qui est celle de contacter les 14 villes jumelées de Besançon pour leur faire part de ce Pass Tourisme. Toutefois, je le redis, et le million d'exemplaires vendus l'année dernière le démontrent : la communication sur ce pass est plutôt bien assurée par notre partenaire-diffuseur Ginko.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous d'autres commentaires ?

M. FELT.- J'ai bien regardé le rapport. La façon dont les sommes sont recouvrées est bien expliquée, de même que la façon de les calculer. En revanche, je n'ai pas trouvé les modalités d'utilisation de ces sommes. Je ne sais pas si je me trompe, mais je crois savoir, ou je l'ai peut-être lu quelque part, que

les taxes de séjour versées doivent être fléchées vers certaines actions à destination de l'hôtellerie concernée. Pour Besançon, c'est assez facile, puisque c'est la ville-centre, mais pour les communes limitrophes, je ne suis pas sûr que l'on vienne en weekend à Miserey-Salines pour prendre l'exemple de ma commune, ou à École-Valentin.

M. VUILLEMIN.- Si vous me permettez d'intervenir, vous êtes sur le rapport suivant. Nous en sommes au Pass Tourisme, alors que vous parlez de la taxe de séjour.

M. FELT.- Excusez-moi. Je pose quand même la question. Nous aurons ainsi gagné du temps. Quelles sont les modalités d'utilisation de la taxe de séjour ? Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est parfait. Pour autant, je soumetts au vote le rapport sur le Besançon Pass Tourisme. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Modalités d'application de la taxe de séjour

Mme LA PRÉSIDENTE.- Puisque ce dossier vous importe, je vous propose que Benoît passe directement aux questions/réponses.

M. VUILLEMIN.- Il n'y a pas de modification par rapport à ce qui était déjà délibéré dernièrement. Simplement, pour une catégorie de certains hébergements atypiques de type Airbnb de très haut de gamme, nous ne sommes pas concernés à Besançon. Pour la catégorie hôtelière quelle qu'elle soit, d'une étoile à quatre étoiles pour Besançon, il n'y a pas de modification tarifaire sur l'application de la taxe de séjour. Comme vous le savez, cette dernière est versée et payée directement par le consommateur, donc le client de l'hôtel. C'est le même mécanisme que pour la TVA, c'est-à-dire que l'hôtelier collecte pour reverser à la collectivité.

Concernant la question de Marcel FELT, il s'agit de savoir comment est fléché cet argent au sein du budget de Grand Besançon Métropole. J'aurais tendance à vouloir redonner la parole à mon collègue en charge des finances. Toutefois, je peux te dire qu'une partie est fléchée indéniablement vers l'Office de Tourisme. De plus, la loi nous impose que cet argent collecté pour la taxe de séjour soit aussi en grande partie dédié à la promotion du tourisme. Pour rentrer dans le détail des sommes et de leur affectation, c'est plus une charge financière à laquelle je ne saurais pas forcément répondre dans l'immédiat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette question de taxe revient très souvent. Je vous propose de voir comment l'ensemble des éléments pourront vous être apportés. Nous avons une grande partie de la taxe de séjour qui revient à l'Office de Tourisme, une autre partie étant réservée à des actions qui vont dans le sens du tourisme. En revanche, j'ai vu les éléments il y a quelques mois, mais j'ai oublié exactement. Je ne voudrais donc pas vous donner des chiffres faux ; je reviendrai vers vous pour vous les donner. Cela étant, tout est fléché, c'est obligatoire, c'est réglementaire.

Gabriel, as-tu des éléments particuliers ?

M. BAULIEU.- Pascal BRENIÈRE me rappelle ce que les uns et les autres disent, mais si l'on veut partager tout simplement le texte à propos d'un extrait du guide pratique de l'État sur la taxe de séjour, nous donnerons ainsi toutes les destinations. La taxe de séjour ne peut pas couvrir toutes sortes de dépenses et doit être affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquence touristique du territoire concerné ou à des dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. C'est donc assez large. Les dépenses imputées sur le produit collecté doivent permettre à la collectivité d'être en capacité de justifier qu'elles sont de nature à favoriser la fréquentation touristique (par exemple, des dépenses couvrant des travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, des dépenses liées à la politique de communication, à la politique culturelle, sportive de la commune ou du groupement, etc.). Ces dépenses agissent sur l'attractivité du territoire concerné ou la politique de préservation environnementale. C'est assez large en termes d'utilisation, mais cela doit être effectivement justifié.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En revanche, lorsque nous vous redonnerons la répartition, vous verrez qu'elles sont vraiment très bien ciblées, en particulier pour la partie qui n'est pas directement reversée

à l'Office de Tourisme. Une partie soutient par exemple Le Livre dans la Boucle, puisque l'on cible des actions qui sont des soutiens au niveau du tourisme, des congrès, etc. Cela étant, nous reviendrons avec des éléments extrêmement précis. Avez-vous d'autres remarques ?

M. FAGAUT.- Globalement, sur ce rapport, il n'y a rien de très différent, excepté, si je lis bien le rapport, la volonté de faire payer de façon plus importante les établissements qui feraient le choix de ne pas avoir de classement. Si j'ai bien lu le rapport, cette volonté politique semble discutable, car certains établissements pourraient réellement avoir un intérêt à ne pas vouloir un classement. Nous savons qu'aujourd'hui, un certain nombre d'établissements sont en retard sur leurs mises à jour dans le cadre du classement au regard des 15 mois et de la crise sanitaire qui vient de s'écouler, à tel point – je ne sais pas si vous l'avez vu – qu'Atout France, au niveau du ministère du Tourisme, a décidé d'accorder des dérogations. Si nous lisons bien ce qui est projeté ici dans ce dossier, cela viendrait en opposition aux dérogations portées par le ministère du Tourisme sur l'année 2021.

Le deuxième élément concerne plus quelque chose de global qui me perturbe et qui peut nous perturber sur la taxe de séjour : il n'a été nullement question d'exonération de taxe de séjour pour les hôtels. À un moment donné, au moment de la relance de l'activité, cela peut questionner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ne pas vous laisser dérouler quelque chose sur une base impossible, une taxe de séjour ne peut être exonérée. C'est juste pour que l'on soit sûr d'une réglementation nationale consistant à dire que toute personne qui se présente à un hôtel ou dans un camping paie une taxe de séjour. C'est juste pour que tout le monde soit bien clair sur la compréhension de ce que nous disons.

M. FAGAUT.- J'ai juste besoin de terminer cette phrase. C'est simplement pour vous dire, et c'est là le sens de mon intervention, que comme vous siégez à France Urbaine, je pense que vous auriez pu remonter un de ces éléments au niveau gouvernemental. Je pense que cela aurait pu être aussi un élément à remonter. C'est une de mes questions. J'ai une autre question concernant la taxe de séjour. Effectivement, il peut y avoir cet imbroglio avec ces meublés de tourisme. On a cité tout à l'heure Airbnb. Quelle est notre latitude par rapport à cela ? Quelle est notre visibilité ? J'aimerais tout simplement avoir une explication.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Déjà, les gens doivent se déclarer. Ensuite, là encore, je n'ai pas les chiffres en tête, mais nous avons une très bonne déclaration de ce type sur notre territoire. Nous n'avons pas ces effets que nous les connaissions sur d'autres territoires. Nous ne sommes donc pas dans ce rapport. Bien sûr, certains ne font pas ces déclarations. Pour autant, nous sommes plutôt sur un bon rapport.

Deuxièmement, sur France Urbaine, les questions posées sur le soutien à l'hôtellerie ne se sont pas posées sur la taxe de séjour. Comme nous venons de le dire, cette taxe de séjour est structurelle pour des organismes comme l'Office de Tourisme qui, du coup, manquerait de recettes. Le serpent se mord la queue, car dans ce système, nous ne parvenons plus à alimenter un des moteurs du développement touristique du secteur. Revenons sur la façon dont est structurée cette dynamique. Ce n'est pas prélevé sur l'hôtellerie, puisqu'ils ne font que collecter. Ils transmettent cet argent et nous le réinjectons dans la dynamique d'un office de tourisme, d'un congrès ou sur Le Livre dans la Boucle, c'est-à-dire que nous alimentons l'animation du territoire en matière d'activités du territoire, ce qui reboucle, puisque lorsque vous avez des congrès, des animations comme Le Livre dans la Boucle, des gens vont dans les hôtels. C'est donc un système, et il faut être attentif au fait de ne pas penser qu'en enlevant une pièce du système, on le bloque complètement.

Nous sommes bien aujourd'hui dans la compréhension, et France Urbaine travaille avec toutes les collectivités pour réfléchir à comment tout cela fonctionne et à quel endroit nous avons de véritables leviers. En revanche, France Urbaine a demandé qu'il y ait une aide spécifique auprès des hôteliers qui vivent quelque chose de très particulier, leurs établissements ayant connu une baisse importante de leur activité. Bien sûr, il y a eu des aides. Pour autant, cette activité impliquant énormément d'emplois, ils ont été très fortement impactés, car même quand ils fonctionnent à 30 %, cela mobilise encore des personnes qui s'occupent de l'entretien notamment. France Urbaine a fait une demande au niveau national pour aller dans ce sens. D'ailleurs, dans l'échange que j'ai avec le Premier ministre lorsqu'il nous a reçu avec le Bureau pour discuter de la crise économique dans laquelle nous étions, il nous a dit qu'il reviendrait vers nous, qu'il travaillait pour voir s'il pouvait mettre en place un dispositif spécifique pour ce domaine de l'activité.

Christophe, tu voulais prendre la parole.

M. LIME.- Oui, cela va totalement dans ce sens. Premièrement, je pense que sur l'attractivité, l'élimination de la taxe de séjour ne changera rien du tout, en plus de tous les commentaires que tu viens de faire. Deuxièmement, il faut savoir que sur nos secteurs, pour ceux qui ont déjà organisé des congrès, le prix de l'hôtellerie est plutôt bas. C'est aussi un des attraits pour ceux qui organisent des congrès de le valoriser sur le fait de considérer que lorsque l'on prend un coût global quand on organise un congrès, l'aspect hôtellerie est aussi déterminant dans le cadre des coûts. J'ai organisé un congrès et ceux qui en organisaient régulièrement ont été très surpris des prix à Besançon. Cela rejoint totalement tes propos et je pouvais apporter ces éléments d'objectivité.

S'agissant des congrès, il faut savoir que cela se prépare très tôt, vous avez raison. Grand Besançon Métropole a postulé sur le congrès de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) pour 2024. Cela veut dire que de grands congrès de 1 000 à 1 500 personnes doivent se préparer au moins trois ou quatre ans avant, et on doit faire beaucoup de lobbying, ce que nous faisons avec le SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs), car nous sommes dans la même structure et nous nous sommes accordés pour pouvoir faire du lobbying de façon très importante pour essayer de récupérer ce congrès d'une semaine, qui compte pratiquement 1 500 congressistes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons déjà des demandes pour 2025. Nous voyons bien qu'un congrès est un événement qui demande un investissement de temps important. Je vous propose d'en terminer sur cette question, sauf si vous avez encore des demandes.

M. RUTKOWSKI.- Étant en conflit d'intérêts sur ce dossier, je ne prendrai pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu n'es pas identifié comme tel, mais c'est noté. C'est bien la preuve, au vu de ces dossiers, que vous devez bien compléter vos fiches en matière de conflit d'intérêts. Elle a peut-être été faite, je ne dis pas le contraire. Cependant, complétez-les bien. Je sais que certains élus ne l'ont pas encore fait. Du coup, j'en profite pour rappeler que vous devez déclarer vos impôts ce weekend « dernier carat ». Ce sera l'occasion pour vous d'aller sur le site qui va bien, de déclarer vos conflits d'intérêts, etc. et de remplir votre petite fiche « conflits d'intérêts » pour que tout le monde soit au carré. C'était juste un petit message.

Concernant le rapport n°17, qui s'oppose ?

Mme MULOT.- Excusez-moi, je voulais juste revenir sur le rapport n°16 concernant le Pass Tourisme, car je voulais apporter une petite précision. Il me semble que ce sont un millier de Pass Tourisme vendus, et non un million. Cela prouve simplement qu'il y a quand même un problème au niveau de la communication de Ginko, parce qu'un millier depuis le début, ce n'est pas énorme. D'ailleurs, j'ai annoncé « un millier », mais j'ai vite rectifié, parce que je crois que Monsieur VUILLEMIN a fait une erreur, mais ce n'est pas grave. Je voulais juste donner cette précision.

M. VUILLEMIN.- J'ai repris ton chiffre, Laurence. Je t'ai fait confiance. Comme tu avais annoncé un million...

Mme MULOT.- Non, j'ai dit « un millier ».

M. VUILLEMIN.- Excusez-moi, j'ai dû avoir une coupure de réseau. Cela me semblait important aussi, mais je ne voulais pas te contredire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'arrêter là. En tout cas, je suis contente, car ce n'est pas moi qui ai fait l'erreur. Je ne me trompe pas de trois zéros. Je vous propose de soumettre au vote cette taxe de séjour. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Randonnée pédestre : engagement de la démarche d'inscription des 35 sentiers de Petite Randonnée au PDIPR, conventionnements et demande de subvention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Non. Je pense que la prochaine fois, si un jour nous avons encore un problème de confinement de ce type, je vous proposerais de faire une assemblée en randonnant, parce que nous devons respirer. Je crois que nous avons tous besoin de respiration au vu de la malice qui traîne dans cette assemblée. Pour ce rapport n°18, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Rapport n°19 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit - Convention de mise en œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Voilà un beau projet. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°20 - Programme d'action territorial 2021 : gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un beau projet, un beau programme. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°21 - Projet Alimentaire Territorial : convention de partenariat avec le CROUS pour des animations « Anim'Alim » autour de la santé, de l'alimentation et de l'environnement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°23 - Distribution publique de gaz - Montant de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°24 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'École-Valentin et Pouilley-Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°25 - Convention de coopération relative à la réalisation et à l'évaluation d'une expérimentation portant sur l'accompagnement d'usagers à mobilité réduite du service Ginko Access sur le réseau Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est un service bien précieux.

Rapport n°26 - Projet de convention en vue du transfert des voiries et réseaux dans le cadre des opérations d'urbanisme

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Évolution de la stratégie d'accompagnement aux Plans de Mobilité Employeur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ?

M. PETAMENT.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais profiter de ce rapport n°27 qui parle des mobilités pour éclaircir une situation entendue récemment concernant un projet d'augmentation du taux de mobilité pour les entreprises. Je sais qu'il y a eu une conférence de presse sur le sujet. Je souhaiterais que vous puissiez éclaircir cette situation, car de nombreuses entreprises s'inquiètent sur cette augmentation de taux de mobilité. Il me semble que ce n'est pas d'actualité. Je préférerais que l'on puisse le réaffirmer pour rassurer nos entreprises, s'il vous plaît. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas eu de conférence de presse sur la question du taux de mobilité.

M. PETAMENT.- Un dossier de presse a été fait par la Chambre de Commerce, la Chambre Consulaire, la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), que nous avons vu dans la presse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la preuve que parfois, plutôt que de communiquer par la presse, il est plus intéressant de passer un petit coup de téléphone pour s'assurer que ce qu'ils ont entendu dire était avec ou sans fondement. Cela étant, il n'y a pas de souci. De toute façon, lorsque ces questions viendront, elles viendront ici, et non dans la presse. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko -
Autorisation de signer l'avenant n°2 : exonération de recettes
suite à la crise Covid

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°29 - Travaux de gros entretien renouvellement du chemin de la Carrière
à Marchaux Chaudfontaine -
Participation financière au titre de l'article L 141-9 du Code la voirie routière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°30 - Convention entre le Département du Doubs et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole relative à la création d'une voie d'entrecroisement rue de Dole (RD 673) entre les échangeurs Fleming et Franois - Châteaufarine

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je me dis qu'il y a des conseillers départementaux ici, dans la salle, mais je ne les vois pas comme étant en conflit d'intérêts. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°31 - Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - route de Châillon à Marchaux-Chaudefontaine

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°32 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Byans-sur-Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°33 - Protocole de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous ai parlé tout à l'heure. Catherine, tu peux peut-être en dire un mot, sachant que ce sera justement un moment de communication demain avec Monsieur le Préfet.

Mme BARTHELET.- Le gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat, ce Contrat de Relance de Transition Écologique, dans le but d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques, économiques et numériques dans les territoires. C'est donc la traduction de l'ambition du projet de territoire que nous allons y retrouver. Il s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, impliqués dans ce projet de relance. Notre CRTE doit se fonder sur les diagnostics de nos documents de cadre actuel. Nous allons reprendre bien sûr les éléments du projet de territoire, du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du CTE (Contrat de Transition Écologique).

Le CRTE intègre aussi les objectifs de nos documents de planification que sont les SCoT, PLH et PLUi, ou les PLU en cours et les PDM, mais aussi les engagements pris dans les grands dispositifs du type Action Cœur de Ville, NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Il sera aussi le nouveau cadre de travail entre la Communauté Urbaine, les services déconcentrés de l'État, par exemple l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale), les représentants des opérateurs nationaux comme Action Logement. Une fois adopté, il pourra être amendé chaque année.

Le CRTE doit :

- expliciter les objectifs des politiques publiques,
- lister le programme d'actions opérationnelles et leur cohérence avec la stratégie de Grand Besançon,
- détailler le financement de chacune des actions inscrites,
- proposer des indicateurs de suivi en lien avec le développement durable, comme nous le ferons dans nos feuilles de route,
- rappeler la nécessaire concertation avec les citoyens, les citoyennes et toutes les forces vives du territoire, donc également avec le CDP.

À la suite des différentes rencontres techniques entre la Direction de la Stratégie des Territoires, notre DGS exécutif et la Préfecture, a été actée la mise en œuvre d'un protocole de préfiguration pour permettre de déployer dans les meilleurs délais un programme de relance pour l'exercice 2021-2022. La gouvernance repose sur un COPIL qui regroupe les services Finances, DST (Direction de Surveillance du Territoire), Développement Durable et Environnement. Elle prépare en amont des échanges du COPIL présidé par notre Présidente, Monsieur le Préfet et les VP des services concernés. Ce protocole prévoit de trouver un accord d'ici la fin de l'année pour formaliser le partenariat qui aura lieu sur 2021-2026.

Pour le protocole de préfiguration, nous retrouvons les projets engagés dans le cadre du plan de relance, qui ont pour cadre de référence le projet de territoire tel que nous l'avions approuvé, et sont recensées des actions concrètes de relance avec l'engagement ou le soutien de Grand Besançon Métropole, de la ville de Besançon ou des communes selon une liste des communes fournie par la Préfecture. Il est à noter, contrairement à ce que nous avons pu vous annoncer en Bureau et en Commissions n°06, 04 et 01, que finalement, la Région ne signera pas ce protocole de préfiguration. Elle a décidé au nouvel exécutif de signer le futur CRTE et d'en définir la collaboration avec les EPCI. Le CRTE apportera à moyen et long terme une visibilité au Grand Besançon sur tous ces projets, pour tous les projets qu'il porte ou qui sont portés par les communes, et aussi une visibilité sur le soutien de l'État et de la Région.

Il vous est donc demandé ce soir, comme l'a dit la Présidente :

- de prendre connaissance du protocole de préfiguration,
- de l'approuver,
- d'autoriser la Présidente à le signer.

La signature est effectivement prévue demain avec Monsieur le Préfet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme BENEDETTO.- Merci. Bonsoir, Madame la Présidente, chers collègues, j'ai juste quelques mots sur ce CRTE. Il va effectivement permettre la mise en place d'une série d'actions qui contribueront à promouvoir l'attractivité de notre territoire sur le volet économique, environnemental, culturel, à dynamiser les projets universitaires. Ces projets sont essentiels pour le rayonnement de toutes nos communes et ils sont cohérents avec notre projet de territoire, comme vient de le dire Catherine.

Sur le volet social, les projets sont centrés sur les quartiers prioritaires dégradés (nous connaissons les opérations du Contrat de Ville), sur la redynamisation du centre-ville de Besançon (Action Cœur de Ville) et de plusieurs centres-bourgs. Chers collègues, ces actions sont concrètes, louables, mais nous pourrions et pouvons être certainement plus ambitieux et attentifs aujourd'hui, plus encore qu'hier, sur ce volet social. Bien sûr, nous devons favoriser l'effervescence, l'attractivité chère à notre projet de territoire, mais la justice sociale sur notre Grand Besançon doit sous-tendre chaque projet et chaque choix budgétaire tant la pauvreté et la précarité sont présentes partout sur notre territoire.

Bien entendu, chers collègues, vous allez répondre à cela que les projets économiques vont ruisseler, mais soyons toujours vigilants à ce que ce ruissellement ne soit détourné, ne se perde pas en chemin dans les failles d'un système économique et financier souvent bien peu vertueux. Les habitantes et habitants de nos communes ont besoin de stabilité d'emploi. Je pense ici très fort aux intermittents qui souffrent d'une réforme qui va les précariser encore un peu plus. À titre d'exemple, sur les 56 intermittents du Centre Dramatique National de Besançon, le CDN, 64 % savent qu'ils ne feront pas leurs 507 heures cette année. Ces travailleurs de la culture ont du mal à se loger, à boucler les fins de mois. Il y a aussi tous ces jeunes qui font la queue pour manger, tous ces travailleurs à vélo, symbole de la précarité du travail d'aujourd'hui.

Les habitantes et habitants de nos communes de tous âges ont aussi besoin de logements décents, neufs, en particulier du logement public qui leur permet de se loger sans s'endetter terriblement en bénéficiant d'un accompagnement social. D'ailleurs, les banques ne prêtent pas à tout le monde, vous le savez bien. Aussi, pourrions-nous favoriser ensemble le développement pérenne du logement public ? Évitions, s'il vous plaît, que ces logements s'enfuient dans le tourbillon spéculatif du secteur privé. Puisse cette réflexion nous guider dans la réécriture du PLH que nous faisons actuellement. Les grands projets structurants de notre territoire, chers collègues, doivent embarquer tout le monde. Je

sais que nous y sommes tous vigilants, mais il est bon de toujours nous le rappeler en ces temps où la fracture sociale est aussi béante. La relance économique, l'écologie, oui, mais avec toujours en contrepoint cette volonté forte et partagée d'équité et de justice sociale. Merci à tous de vous associer à cette préoccupation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que cette préoccupation nous anime tous. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CROIZIER.- Madame VIGNOT, je ne peux pas laisser dire des choses avec aussi peu de nuances.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes libres, nous sommes d'accord.

M. CROIZIER.- Oui, nous sommes libres, mais je suis libre aussi de m'exprimer. Il n'y a pas de souci. J'entends les convictions des uns et des autres, mais parler de nos entreprises que l'on aiderait, qui seraient dans un système financier... Pourrait-on me citer une entreprise – une ! – que l'on aurait aidée aujourd'hui et qui serait dans un système financier ? « Le tourbillon spéculatif du secteur privé » ! Bien sûr qu'il y a de la spéculation, je l'entends, mais on ne peut pas tenir un discours qui généralise, qui n'apporte aucune nuance sur le discours. Voilà simplement ce que je voulais dire. Il y a des travers dans tous les systèmes économiques. Tout le monde en est extrêmement conscient, mais on ne peut pas généraliser ainsi un propos.

Au nom de tous les entrepreneurs, au nom de tous les promoteurs, je ne voulais pas que tous soient mis dans un même paquet qui serait constitué des grands méchants de l'économie et des grands spéculateurs mondiaux. Je voulais apporter simplement un peu de nuances dans les propos aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°34 - Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Autorisation de lancement et de signature du marché public de prestations intellectuelles
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Merci, Madame la Présidente. Ce rapport vient présenter la concertation sur l'élaboration du PLUi. Nous avons déjà eu des échanges à ce sujet à travers les différents comités de secteur. C'est une des premières étapes opérationnelles qui est lancée. L'objectif justement est de signer un marché de prestations intellectuelles dans le cadre de la mise en œuvre d'une communication et d'une concertation avec les habitants. Cela a été évoqué préalablement sur un rapport un peu plus tôt par Olivier GRIMAITRE. Effectivement, la collaboration avec les citoyens et le fait d'aller chercher leurs points de vue sur différents sujets sont très importants.

En l'occurrence, c'est mis en place dans le cadre du PLUi. Pour faire cela, il est proposé d'offrir un accès simple et pratique à l'information. Le PLU parle très probablement aux élus présents dans cette salle, puisque nous sommes acclimatés à utiliser ces outils dans nos différentes communes. Cela étant, c'est un peu plus complexe pour des citoyens qui ne seraient pas forcément aguerris à l'urbanisme. La première étape consistera à mettre en place un outil accessible, simple et compréhensible par tous. Une fois que cet outil sera mis en place, il y aura des échanges. Une phase d'écoute sera mise en œuvre avec les citoyens et les personnes associées. Il y aura également une phase d'échanges pour mettre en priorité les différentes observations et propositions éventuelles des citoyens et des élus.

Il y aura ainsi différentes étapes dans ce projet à savoir :

- la phase préliminaire et transversale, dont je viens de vous parler,
- des concertations sur le diagnostic stratégique dans le cadre de notre PLUi,
- des concertations sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- des concertations sur les différentes réglementations et les orientations d'aménagement que nous souhaiterons mettre en œuvre dans ce PLUi,
- les restitutions de concertation.

Il s'agit d'un point très important pour ce projet qu'est le PLUi, d'avoir une communication qui fonctionne bien pour essayer d'aller chercher un maximum d'habitants et pour avoir le point de vue de tous et toutes autour de la table. Ce marché est passé pour l'ensemble de la construction du projet sur les six ans à venir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est encore un beau dossier sur lequel nous reviendrons très régulièrement. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°35 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Fixation des objectifs et modalités de la concertation préalable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°36 - Commune de Thise - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°37 - Commune de La Vèze - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous avons fait le tour de nos rapports. Je voulais simplement vous donner une petite information que nous avons reçue hier soir et qui, je le sais, est partagée par plusieurs d'entre vous. Pierre GAINET qui a travaillé depuis un certain nombre d'années à l'accompagnement des élus a envie de voir d'autres fonctions et d'aller sur d'autres métiers. Il ne nous quittera pas tout de suite, mais certains ayant déjà l'information, c'est bien que tout le monde le sache. Il nous quittera au mois d'octobre prochain. D'autres personnes viendront prendre ce relais essentiel entre élus, puisque nous avons besoin de discuter et d'avoir des personnes qui font bien ce relais.

Je tenais à dire de la part de tous, je pense, combien nous étions très contents d'avoir eu Pierre avec nous. Nous sommes aussi très contents qu'il ait envie d'aller faire autre chose et de renouveler aussi son avenir. Merci à tous, bonne soirée et à bientôt.

Applaudissements.

La séance est levée.